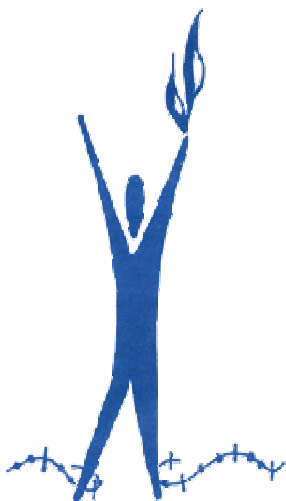


LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

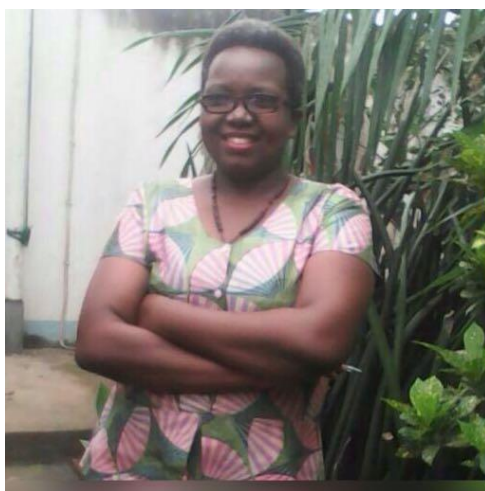
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

février 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, Trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 28 février 2017, au moins 392 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	5
<i>I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	7
<i>I.1. DES CAS D'ALLEGATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	7
<i>I.2. DES CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	8
<i>I.3. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	9
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	12
<i>I.5. DROIT A LA LIBERTE D'ASSOCIATION</i>	17
<i>I.6. JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI</i>	18
<i>I.7. DROIT DE FONDER UNE FAMILLE</i>	20
<i>I.8. DROIT A L'EDUCATION</i>	20
<i>I.9. DROIT A LA PROPRIETE</i>	23
<i>I.10. DROIT A LA SANTE</i>	23
<i>I.11. DROIT ET SECURITE AU TRAVAIL</i>	25
<i>I.12. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	25
<i>I.13. DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU BURUNDI</i>	27
<i>II. DES FAITS SECURITAIRES</i>	29
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES</i>	29
<i>II.2. ATTAQUE ARMEE</i>	30
<i>II.3. D'AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	32
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	44

SIGLES ET ABREVIATIONS

AMISOM: *African Union Mission in Somalia*

BRARUDI: *Brasserie et Limonaderie du Burundi*

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNDI : *Commission Nationale de Dialogue Inter-Burundais*

CNI : *Carte Nationale d'Identité*

CPI : *Cour Pénale International*

DCE : *Direction Communale de l'Enseignement*

DDHs: *Défenseurs des Droits Humains*

DPE : *Direction Provinciale de l'Enseignement*

EAC: *East African Community*

ECOFO: *Ecole Fondamentale*

EP : *Ecole Primaire*

ETMM : *Ecole Technique Monseigneur Ntuyahaga*

ETS : *Ecole Technique Secondaire*

FAB: *Forces Armées Burundaises*

FNL : *Front National de Libération*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie du Burundi*

HCR : *Haut-Commissariat pour les Réfugiés*

MINUSCA : *Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation de la Centrafrique*

NU: *Nations Unies*

OCHA: *Office for the Coordination of Humanitarian Affairs*

ODH : *Observateur des Droits Humains*

OMS : *Organisation Mondiale de la Santé*

OMS : *Organisation Mondiale de la Santé*

ONG : *Organisation Non Gouvernemental*

OPJ : *Officier de la Police Judiciaire*

OSC : *Organisation de la Société Civile*

OTB : *Office du Thé du Burundi*

PAM : *Programme Alimentaire Mondial*

PJ : *Police Judiciaire*

PMPA : *Partis et Mouvements Politiques Armés*

PSI : *Police de Sécurité Intérieure*

PSR : *Police Spéciale de Roulage*

RCA : *République Centrafricaine*

RDC : *République Démocratique du Congo*

REGIDESO : *Régie Des Eaux*

RN : *Route Nationale*

SNR : *Service National de Renseignement*

SOCABU : *Société d'Assurance du Burundi*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

UA : *Union Africaine*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 21 personnes tuées, 5 portées disparues, 43 torturées, 118 arrêtées arbitrairement, 23 blessées et 6 personnes ont été victimes des VBG. Des policiers, des agents du SNR, des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations de droits humains.

Le phénomène de cadavre est relevé dans ce numéro. Au moins 17 cadavres ont été enregistrés par la Ligue Iteka au cours de cette période couverte par le rapport.

Ce rapport relève des cas d'arrestations arbitraires et de tortures dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, des militaires ex-FAB, des prisonniers et des habitants des zones dites contestataires du troisième mandat ont été encore et toujours une cible privilégiée de la répression organisée par le régime du Président Pierre Nkurunziza.

Le rapport dénonce une justice de deux poids deux mesures qui frappe fort les opposants politiques du CNDD-FDD au moment où elle tourne le dos en faveur des proches de ce pouvoir.

Le phénomène de justice populaire est aussi relevé dans ce rapport.

Il s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Il revient sur le droit à l'éducation et le droit à la santé qui sont menacés au Burundi suite à la crise qui secoue le pays. Des burundais continuent à fuir le pays suite aux actes d'intimidation faits par des Imbonerakure et à la famine à destination de la Tanzanie.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des cas d'assassinats, d'arrestations arbitraires et de tortures, des vols à main armée et la continuité des actes de terrorisme organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit des différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

Figure 1 : TABLEAU ET GRAPHIQUE ILLUSTRANT LES PRINCIPALES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME COMMISES AU BURUNDI AU MOIS DE FEVRIER 2017

PROVINCES	P.TUEES	P.BLESSEES	P. DISPARUES	P.TORTUREES	P.ARRETEES
BUBANZA	1	1	0	1	1
BUJUMBURA MAIRIE	3	9	1	4	53
BUJUMBURA RURAL	5	1	2	2	21
BURURI	0	0	0	2	4
CANKUZO	2	1	0	0	2
CIBITOE	0	0	0	0	1
GITEGA	1	0	0	0	0
KARUSI	0	0	0	0	1
KAYANZA	0	0	0	0	0

KIRUNDO	0	0	0	14	12
MAKAMBA	0	0	0	2	1
MURAMVYA	1	2	0	14	2
MWARO	0	0	0	0	0
MUYINGA	1	0	0	0	1
NGOZI	2	0	0	1	9
RUMONGE	0	5	2	3	8
RUTANA	3	4	0	0	1
RUYIGI	2	0	0	0	1
TOTAUX	21	23	5	43	118

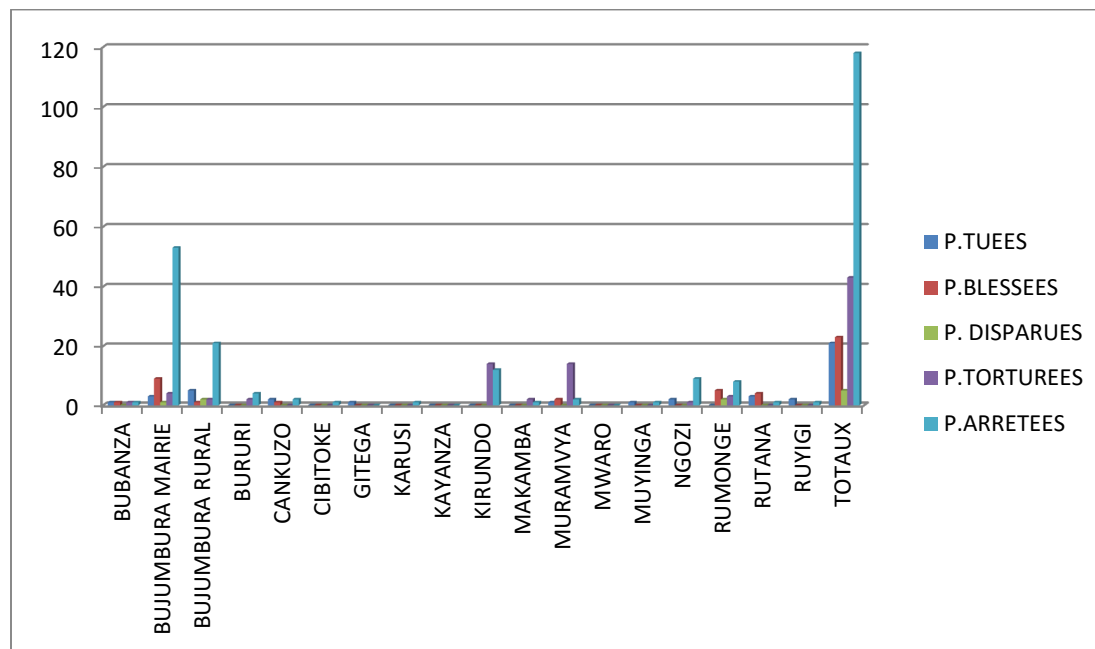
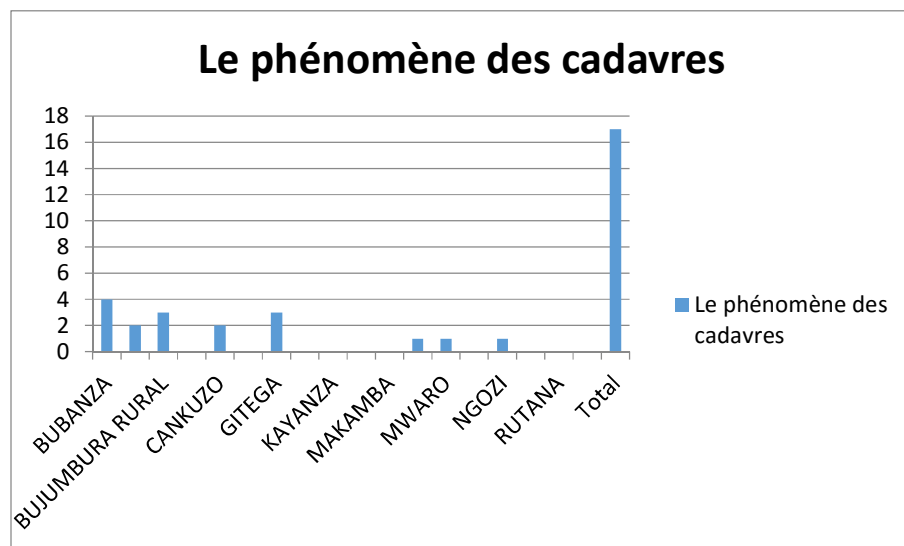


Figure II : TABLEAU ET GRAPHIQUE ILLUSTRANT LE PHENOMENE DE CADAVRES AU MOIS DE FEVRIER 2017

PROVINCE	Le phénomène des cadavres
BUBANZA	4
BUJUMBURA MAIRIE	2
BUJUMBURA RURAL	3
BURURI	0
CANKUZO	2
CIBITOKI	0
GITEGA	3
KARUSI	0
KAYANZA	0
KIRUNDO	0
MAKAMBA	0
MURAMVYA	1
MWARO	1

MUYINGA	0
NGOZI	1
RUMONGE	0
RUTANA	0
RUYIGI	0
Total	17



I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES CAS D'ALLEGATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Une femme retrouvée morte en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

Un corps sans vie d'une femme ligotée a été retrouvé en date du 18 février 2017 au quartier Kizingwe, zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, le cadavre est celui d'une femme connue sous le nom de Lydia Nibogora, employée de la REGIDESO. La même source indique que cette femme retrouvée ligotée avait été enlevée dans la journée du 17 février 2017 par des personnes identifiées comme des agents du SNR. Son mari connu sous le nom de Charles Twaraziwe, chef-charroi au sénat du Burundi, était hospitalisé suite à un accident de roulage qu'il venait d'avoir. La victime laisse derrière elle deux orphelins, un de 5 ans et un autre de 3 ans.

Une personne tuée en commune Isare, province Bujumbura rural

En date du 18 février 2017, une femme du nom d'Anita Kwirikiye a été battue par un policier surnommé Muhonyi et ses collègues de cette localité. Selon des sources sur place, ils avaient reçu une commission de la part du mari. La victime a succombé à ces coups en date du 19 février 2017 en zone Kibuye, commune Isare, province Bujumbura rural. Selon les mêmes sources, son mari avait épousé une autre femme et ne voulait plus la première. Les auteurs présumés n'ont pas été inquiétés.

Deux personnes tuées et une autre blessée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 14 février 2017, vers 21 heures, deux personnes ont été tuées au cours d'une attaque armée au domicile de Jean Baptiste Sibomana situé sur la colline Muyange, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon des témoins, l'attaque a emporté Aline Irankunda, l'épouse du chef de ménage et leur visiteur. Ces mêmes témoins affirment que la femme tuée était un des élus de cette colline

issue du parti politique FNL aile d'Agathon Rwasa qui occupait le poste de chef adjoint de la colline Muyange. Le chef collinaire prénommé Clovis, membre du parti au pouvoir CNDD- FDD accompagné des jeunes Imbonerakure de cette localité sont pointés du doigt comme étant les auteurs de cette attaque, selon les mêmes sources. Jean Baptiste Sibomana, blessé, a été conduit à l'un des hôpitaux de la capitale. Des membres du parti CNDD-FDD sur cette colline avaient avisé ce ménage en le menaçant de rejoindre ce parti au risque d'en subir les conséquences en cas de refus.

L'administrateur de la commune Mutimbuzi, Damien Barindambi, a confirmé cette situation d'insécurité et d'intolérance politique dans sa commune sans préciser les auteurs pourtant pointés du doigt par les habitants comme étant des jeunes Imbonerakure.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 février 2017, indique que Nepomscène Dusengumuremyi, chef des imbonerakure en commune Mutimbuzi et Clovis, chef collinaire étaient détenus au cachot du SNR à Bujumbura.

1.2. DES CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Une personne enlevée puis portée disparue en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Selon une information parvenue à notre rédaction en date du 25 février 2017, le nommé Vianney Minani, originaire de la zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural a été enlevé puis porté disparu depuis le 17 février 2017. Notre source précise que des Imbonerakure sont les auteurs de ce crime. La victime a été incarcérée dans le cachot du poste de police en commune Mutimbuzi avant d'être conduit par des agents du SNR vers une destination jusqu'ici inconnue des proches et des amis.

« Au moment de l'arrestation, un des Imbonerakure qui le pourchassaient a braqué un pistolet sur son front et l'ont dépouillé d'une somme de 40 mille fbu avant de le conduire au cachot de la commune Mutimbuzi. Ils l'ont ensuite conduit vers le cachot du SNR et depuis, on n'a plus de ses nouvelles », raconte un témoin et proche de la victime.

Les membres de sa famille et ses amis craignent pour la sécurité de la victime dans un contexte où des exécutions sommaires sont devenues une triste réalité au Burundi. « Si quelqu'un est arrêté, souvent on découvre le lendemain son cadavre dans les rivières ou ailleurs. Nous craignons pour sa sécurité et nous nous attendons à la découverte du corps sans vie, comme cela a été le cas pour beaucoup d'autres citoyens », s'inquiète un membre de la famille.

Selon ses proches, la victime figurait sur une liste des personnes recherchées par les agents du SNR. « En zone Rubirizi, des habitants ont été exigés d'adhérer de force au CNDD-FDD et Minani Vianney faisait partie de ce groupe. Il ne passait pas la nuit chez lui, on surveillait ses déplacements. Parmi les Imbonerakure qui l'ont arrêté, certains ont été identifiés. Le nom cité par beaucoup de témoins est celui de Mafyeri, un agent du SNR vivant en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Il est parmi ceux qui l'ont arrêté et qui l'ont conduit au SNR », précise notre source.

La population de Rubirizi demande que leur sécurité soit garantie indépendamment de leur appartenance politique. Ils demandent aussi que Vianney Minani soit restitué à sa famille ou que son lieu de détention soit indiqué à ses proches.

Deux personnes arrêtées puis portées disparues en commune Burambi, province Rumonge

En date du 22 février 2017, Athanase Ndayahundwa, un militaire retraité ex-FAB et une autre personne non identifiée ont été arrêtés par la police sur la colline de Gishiha, zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge. Ils ont été remis aux agents du SNR qui les ont conduits à une destination jusqu'ici inconnue, selon des membres de leurs familles qui disent ne pas connaître les raisons de leur arrestation.

Ndayahundwa avait échappé à un assassinat au mois de mai 2016 au cours d'une attaque armée qui a coûté la vie à 3 personnes, dont deux membres de sa famille.

Un jeune homme enlevé en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 12 février 2017, Elvis Mbogoye a été kidnappé dans la soirée, au quartier Kinanira, zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura. Les sources sur place indiquent qu'il a été embarqué à bord d'un véhicule aux vitres teintées. Les membres de sa famille ont cherché dans différents cachots de la Mairie de Bujumbura sans succès, précisent toujours nos sources.

1.3.DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS

Deux personnes arrêtées puis torturées en commune Mutambu, province Bujumbura rural

En date du 26 février 2017, vers 15 heures, 2 personnes Ndiokubwayo et Nzirahisha, membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés puis torturés en zone Gomvyi, commune Mutambu, province Bujumbura rural. Des sources sur place indiquent que des Imbonerakure dont le prénommé Claude accompagné par des policiers dont le surnommé Afani ont accusé les victimes de tenir une réunion illégale. Ils ont été détenus au cachot du poste de police en commune Mutambu.

Un détenu torturé dans la prison centrale de Mpimba, en Mairie de Bujumbura

En date du 25 février 2017, un détenu du nom de Jean marie Haragakiza a été torturé dans la prison centrale de Mpimba, Mairie de Bujumbura. Selon des témoins, un groupe d'Imbonerakure qui collabore avec le directeur de la prison et les agents du SNR se sont introduits dans la cellule de la victime et ont tenté de l'étrangler. Ce groupe d'Imbonerakure était dirigé par Mugisha, chef adjoint de la sécurité des détenus. Les autres prisonniers ont secouru la victime mais l'acte ignoble était presque à sa fin. La victime avait perdu sa conscience. Les infirmiers ont eu peur de lui faire les premiers soins craignant leur sort au cas où la situation s'empirait. Des prisonniers de la même cellule ont été aussi battus. Ce groupe de malfaiteurs n'a pas été inquiété pour leurs actes ignobles et reste impuni. Jean Marie Haragakiza avait été transféré, en date du 23 février 2017, en provenance de la prison centrale de Rumonge où il était un chargé principal de la sécurité des détenus, communément appelé « général principal ».

Trois détenus torturés et blessés dans la prison centrale de Murembwe en province Rumonge

Trois détenus ont été torturés et blessés dans la prison centrale de Murembwe en province Rumonge le 23 février 2017. Des informations recueillies sur place pointent du doigt des policiers qui sont entrés à l'intérieur de cette prison et ont ouvert le feu sur les détenus. Les prisonniers s'opposaient au transfert de 5 détenus dont Jean Marie Haragakiza, chargé de la sécurité des détenus communément appelé « général principal ». Après ce transfert, la tension est montée et les affrontements ont éclaté à l'intérieur de la prison. Les activités dans cette prison ont été suspendues immédiatement, les travailleurs de cette prison ont pris fuite à cause des coups de feu.

Deux personnes torturées puis arrêtées en commune et province Bururi

Dans la matinée du 20 janvier 2017, deux hommes dont un nommé Mabobwe originaires de la colline Bugarama, zone Muzenga, commune et province Bururi, ont été torturés par des Imbonerakure sous la supervision du conseiller technique chargé de l'administration en commune Bururi surnommé Kadhafi. Les victimes en état critique ont par la suite été incarcérées au cachot du poste de police de Bururi. Sous les injonctions de ce conseiller technique de l'administrateur de Bururi, l'OPJ du nom de Ngoyi a autorisé cette détention malgré l'état de santé des victimes. Ces dernières sollicitaient une assistance rapide car leur santé était en danger.

Un jeune militant du FNL aile d'Agathon Rwasa torturé puis arrêté en commune Mwumba, province Ngozi

En date du 14 février 2017, Emmanuel Niyonkuru, élève de la 4^{ème} année normale au lycée communal de Mwumba a été torturé puis conduit au cachot du poste de police de la commune Mwumba en province Ngozi. Les auteurs de cet acte ignoble sont des jeunes Imbonerakure qui ont même tenté de l'éliminer physiquement sur la rivière Kanyaru, n'eut été l'intervention des habitants de cette localité. Constatant leur échec, ces Imbonerakure l'ont condamné à 315 coups de fouets, avant de le conduire au cachot de police de la commune Mwumba l'accusant d'appartenir au parti FNL d'Agathon Rwasa. Son état de santé était critique car il n'avait pas eu l'autorisation d'aller se faire soigner.

Deux personnes torturées en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 21 février 2017, deux personnes prénommées Jules et Protais ont été torturées en commune Rutegama, province Muramvya. Selon des témoins, ces deux cultivateurs ont été accusés par des Imbonerakure et le chef de la colline Gashingwa du nom de Déo Ntawikura, d'avoir volé du haricot à un voisin.

Une personne torturée en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 18 février 2017, un enseignant du nom de Thérance Nshimirimana a été battu par le chef de poste de police et le chef du SNR de Rutegama. Selon des sources sur place, le motif est que Thérance devait une somme de 25 000 fbu à une dame prénommée Espérance. Il a été relâché le lendemain.

Deux détenus torturés à la prison centrale de Mpimba, Mairie de Bujumbura

En date du 14 février 2017, un militaire ex-FAB de grade de Colonel Dushimagize alias Gangi, détenu à la prison centrale de Mpimba en Mairie de Bujumbura a été torturé dans sa cellule. Selon des sources sur place, les auteurs de ce crime sont des jeunes Imbonerakure qui séjournent dans cette prison pour une mission des services de sécurité burundais consistant à malmenés des prisonniers politiques. Ces jeunes Imbonerakure l'ont torturé avant de lui prendre tout ce qu'il avait de valeur, argent, téléphones portables et d'autres biens. Le lendemain, le Directeur de la prison Déo Bigirimana l'a appelé au bureau soi-disant lui demander ce qui s'était passé la veille. Au moment où il était proche du bureau, des policiers déployés pour la mission l'ont embarqué de force, à bord d'une camionnette pick-up, vers la prison de la province Bubanza, selon des témoins sur place.

Le même jour, un autre militaire prisonnier du nom de Pascal Dombori a été également torturé et ensuite enlevé de la même manière de la prison de Mpimba vers la prison centrale de Rutana et après à la prison centrale de la province Gitega où il se trouve actuellement, selon nos sources. La victime marche avec une béquille suite à des scènes de torture subies au moment de son arrestation. Accusé d'attentat contre le chef d'état-major Prime Niyongabo, il n'a pas eu droit aux soins de santé.

Une personne torturée en commune et province Bubanza

En date du 7 février 2017, vers 22 heures, Charles Ndacayisaba âgé de 30 ans, a été torturé, sur la colline Rurabo- Kanama, zone Buyuko, commune et province Bubanza. Selon des témoins, la victime a été accusée par le chef de secteur Rurabo Hermenegilde Nsabimana accompagné de 2 policiers de la position Rurabo, zone Buyuko et des jeunes Imbonerakure de la localité de consommation et commercialisation des boissons prohibées qui ont à cette même occasion piller toute sa maison. Les mêmes sources nous ont indiqué que la victime se trouvait en état critique à l'hôpital de Bubanza.

Quatorze personnes torturées en commune Busoni, province Kirundo

Dans la nuit du 17 février 2017, quatorze personnes dont Astérie Kabaruta, directrice de l'EP Kibonde, Célestin, chef de zone Gisenyi et 12 autres Imbonerakure ont été torturées en commune Busoni, province Kirundo. Selon des sources sur place, toutes ces personnes ont été accusées de vols car appréhendées par d'autres Imbonerakure en ronde nocturnes en possession de 5 sacs de riz, 12 carton de cotons, 5 sacs de haricots et 5 sacs de farine. Ces produits avaient été dévalisés à la cantine scolaire du PAM et de l'ONG Agro-Action Allemande. Le procureur en collaboration avec Muvunyi, président communal du parti CNDD-FDD et des agents du SNR n'ont pas digéré le forfait comme ils ont l'habitude de le faire quand le crime est attribué aux proches du parti, ils les ont plutôt arrêtés, torturés et conduits au cachot de la PJ Kirundo. Les habitants de cette localité craignaient que ces détenus aillent être relâchés.

Un militaire torturé en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 8 février 2017, un officier de l'armée de grade de major responsable des positions militaires de la zone urbaine de Cibitoke a été torturé et blessé au quartier Mutakura de la zone urbaine de Cibitoke, commune de Ntahangwa. Selon les témoins sur place, ce militaire en tenue civile était à bord d'une moto sur la route Bujumbura-Bubanza en direction du centre-ville. Le chef de poste de police à Mutakura lui a intimé l'ordre de s'arrêter et de descendre de la moto. Le militaire lui a demandé s'il était un policier de roulage et tout à coup il l'a giflé avant que les autres policiers se joignent à lui pour le tabasser, raconte un passant qui a assisté à la scène.

Après quelques minutes, le militaire a voulu appeler avec son portable mais un policier le lui a confisqué. Selon des témoins, le militaire est parvenu à utiliser son Motorola pour demander du renfort. Quelques minutes plus tard, une vingtaine de soldats armés sont intervenus, trouvant leur collègue enfermé au poste de police de Mutakura.

Le chef de poste de police a expliqué son geste en affirmant qu'il avait reçu l'ordre d'arrêter toutes les motos sans distinction aucune. Ce chef de police a été conduit au cachot de police de la zone urbaine de Cibitoke.

Une personne torturée en commune et province Muramvya

En date du 9 février 2017, le nommé Célestin Ntiranyibagira, agent de l'hôpital de Muramvya a été torturé en commune et province Muramvya. Selon des témoins, la victime a été tabassé par des jeunes Imbonerakure qui l'accusaient d'avoir battu un voleur qu'il venait d'attraper dans sa maison. Ces jeunes Imbonerakure se considèrent comme des agents de sécurité et ignorent toutes les lois qui régissent le pays, s'inquiète notre source.

Deux personnes dont un policier torturées en commune Kibago, province Makamba

En date du 2 février 2017, une personne du nom de Jean-Claude Ndikumasabo a été torturée sur la colline Rubimba, commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, ses tortionnaires sont des jeunes Imbonerakure qui contraignent les habitants de cette commune d'adhérer de force à l'idéologie du parti au pouvoir le CNDD-FDD au risque d'en subir les conséquences mortelles. Les mêmes sources nous indiquent que ces jeunes Imbonerakure terrorisent toute personne qui n'est pas du parti et menacent de mort la population de la composante sociale Tutsi.

En date du 29 janvier 2017, ces jeunes Imbonerakure ont torturé un policier de la composante sociale tutsi et l'avaient gardé pendant plus de 4 heures avant de le libérer l'accusant de collaborer avec des rebelles.

Des informations recueillies sur place affirment que des tanzaniens qui traversent la frontière sont également battus et dépouillés de leur argent. Zénon Nishimwe, l'administrateur de la commune Kibago

dément ces accusations mais il a affirmé connaître le cas de Jean-Claude Ndikumasabo qu'il avait invité à porter plainte auprès des instances habilitées. Or, se lamentent les habitants de la localité, les OPJ et l'administration locale refusent de recevoir les plaintes contre les jeunes Imbonerakure arguant que ces derniers forment un corps indépendants, « au-dessus de la loi !! » s'inquiète notre source.

Cinq élèves torturés en commune Bukeye, province Muramvya

En date du 30 janvier 2017, cinq élèves de l'ETMM ont été victimes de tortures en commune Bukeye, province Muramvya. Selon des sources sur place, la police les accusait d'être promoteurs d'une grève des élèves contre la hausse du minerval. Ils ont regagné l'école en état de souffrance avec des traces de bastonnades.

Cinq personnes torturées en commune Rutegama, province Muramvya

Dans la nuit du 29 au 30 janvier 2017, cinq personnes Gustave Nshimirimana, Jean Marie Rukundo, Omar Nduwimana, Claude Niyongere et Virginie Nizigiyimana ont été torturés dans les cachots du poste de police en commune Rutegama, province Muramvya. Selon des informations recueillies sur place, des agents du SNR en collaboration avec des jeunes Imbonerakure les accusaient d'être auteurs d'un vol commis dans deux boutiques dans les localités de Gatabo et de Masango. Ces mêmes sources précisent que le gouverneur de province, Emmanuel Niyungeko et le commissaire provincial, Isidore Ryakire assistaient à la scène de torture. Ceci devient une habitude à Rutegama et à Bukeye où le SNR et les Imbonerakure viennent la nuit pour tabasser des détenus se trouvant dans des cachots de la place, nous indiquent des témoins sur place.

1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

Huit militants FNL aile d'Agathon Rwasa arrêtés en province Ngozi

Huit membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés puis conduits au cachot de la PJ en province Ngozi le 20 février 2017 avant d'être transférés à la prison centrale de cette même province le 22 février 2017. L'ordre de les arrêter a été donné par l'administrateur communal de Ngozi qui les a accusés d'avoir tenu des réunions clandestines.

Les huit personnes arrêtées sont Benjamin Hitimana, Salvator Ndikumana, Nicodème Kameya, tous de la commune Ngozi, Norbert Ciza de la commune Nyamurenza, François Bukuru de la commune Tangara, Albert Ngendahayo de la commune Mwumba, Emile Mutabazi de la commune Busiga et Pascal Girabo de la commune Kiremba. Ils étaient tous dans un bar dénommé « le destin » se trouvant tout près de l'Université de Ngozi.

Ces militants du FNL, aile d'Agathon Rwasa réfutent ces accusations. Les informations fournies par les militants du même parti indiquent qu'ils étaient simplement en train d'étancher leur soif comme d'autres clients du bar.

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 21 février 2017, Joël Bizimana, fils de Kaziri Marcel et de Vumiliya résidant sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural a été arrêté par le chef du SNR en commune Mutimbuzi surnommé Nono accompagné par des Imbonerakure Anicet Niyonzima alias Muzorewa et Bonaventure Ntahondereye de Kigwati I. Ce jeune a été accusé de collaborer avec des groupes armés. Il est détenu au cachot de la Brigade de Gatumba, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural.

Une femme arrêtée en commune et province Bubanza

En date du 23 février 2017, sur la sous colline Nyarwonga, la colline Shari I, commune et province Bubanza, une femme du nom de Jeanine Nahayo a été arrêtée par le chef de colline Oscar Gasereka accompagnée par des Imbonerakure. Elle serait accusée d'avoir logé dans sa maison un homme connu au nom de Jean Paul Nkurunziza à l'absence de son mari. Cette femme est détenue au cachot du commissariat de Bubanza.

Une personne arrêtée en commune et province Muyinga

En date du 23 février 2017, le prénommé Bernard, militaire ex-FAB en retraite, résidant sur la colline Mukoni, commune et province Muyinga, a été arrêté par le responsable du SNR à Muyinga. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir collaboré avec ceux qui ont attaqué le camp militaire de Mukoni. L'information parvenue à la Ligue Iteka indique que Bernard a été rançonné d'une grande somme d'argent avant d'être libéré.

Un membre du FNL arrêté en commune Bukemba, province Rutana

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 février 2017 indique qu'Anicet Ndayisaba, un membre du FNL aile d'Agathon Rwasa, arrêté le 29 janvier 2017 en commune Bukemba, est détenu dans la prison centrale de Rutana. Selon des sources sur place, il a été arrêté après son retour du camp des réfugiés de Nduta en Tanzanie en date du 20 janvier 2017 accusé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat. Selon les mêmes sources, la victime avait été candidat au niveau communal, de la coalition Amizero y'abarundi, au cours des élections de 2015, dans la commune Buraza, province Gitega. Victime de stigmatisation de la part des Imbonerakure, il avait préféré prendre le chemin d'exil vers la Tanzanie en septembre 2015. C'est ainsi qu'après plusieurs mois, il a décidé de rentrer volontairement de l'exil et est allé s'installer chez sa sœur vivant sur la sous colline Bareremba, colline Gihofi, commune Bukemba, province Rutana. La victime a été transférée du cachot du poste de police en province Rutana vers la prison centrale de Rutana en date du 8 février 2017. La chambre de conseil avait eu lieu le 21 février 2017, l'issue n'est pas encore connu.

Au moins 29 personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 23 février 2017, des policiers et des militaires ont opéré une fouille perquisition et contrôle des cahiers de ménages à la 15^{ème} et 16^{ème} avenue de la zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Lors de cette opération, cinq personnes ont été interpellées et 4 d'entre elles ont été relâchées après avoir payé une rançon de 10 000fbu chacune tandis que l'autre croupissait au cachot de police. Cette opération a eu lieu aussi en date du 24 février 2017 sur les avenues 9, 10 et 11 du n° 1 au n° 30 de cette même zone où 16 personnes ont été arrêtées et conduites au cachot de police. Une personne arrêtée parmi les 16 de la 11^{ème} avenue n°14 a donné une rançon de 20 000 fbu pour être relâchée. Au quartier Mutakura, de la 3^{ème} avenue à la 7^{ème} avenue, 8 autres personnes ont été arrêtées en date du 25 février 2017 et une personne de la 4^{ème} avenue n°4 a payé 20 000fbu pour être libérée.

Huit membres du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêtés en commune Bugarama, province Rumonge

En date du 20 février 2017, huit membres du FNL aile d'Agathon Rwasa dont trois femmes ont été arrêtés par la police et détenues au cachot du poste de police en zone Magara, commune Bugarama, province Rumonge. Les victimes ont été libérées sur ordre du Gouverneur après intervention d'un député de Rumonge, selon une source sur place.

Une femme arrêtée et détenue illégalement en province Cankuzo

En date du 17 février 2017, Félicité Nshimirimana, une commerçante du marché de Cankuzo, a été arrêtée et détenue par l'OPJ Henri Frère Manisha l'accusant d'être complice dans un dossier de vol d'une moto. Selon des sources sur place, ce vol a été commis par le fils de la victime nommé Sandugu, un homme d'environ 30 ans. La vieille dame a été arrêtée parce que ce présumé voleur n'a pas été retrouvé par la police, ce qui constitue une violation de l'article 18 du code pénal burundais qui stipule que : « *la responsabilité pénale est personnelle, nulle n'est punissable qu'en raison de son propre fait.* »

Deux jeunes arrêtés en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 16 février 2017, sur la colline Ndayi, zone Bikanka, commune Mukike, province Bujumbura rural, deux jeunes, Nduwayo qui venait d'être relâché par la grâce présidentielle et Claude finaliste à l'ETS Kamenge ont été arrêtés par la police et détenus à la position de Mayuyu. Ils ont été accusés de posséder des messages qui insultaient le Président Pierre Nkurunziza dans leurs téléphones. Selon nos sources, ces messages ont été vus quand ils étaient déjà au cachot.

Une personne arrêtée en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 15 février 2017, Léopold Nibirantije alias Rupopo, technicien de la promotion de santé au CDS de Mwiruzi, zone Mugeru, commune Mishiha a été arrêté par la police sur ordre de l'administrateur communal, Anaclet Bizimana et conduit au cachot de la commune Mishiha, province Cankuzo. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir diffusé des tracts sur lesquels sont mentionnés la liste des personnes à tuer. Ces dernières sont toutes des cadres influents du parti au pouvoir CNDD-FDD. Les mêmes sources évoquent plutôt un montage pour arrêter toute personne qui est contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Trois personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 10 février 2017, le nommé Clovis Ninteretse, technicien médical et employé au service Radiographie à Kira Hospital et ses deux amis Célestin Bizezwimana, employé à la REGIDESO et Normand Ndizeye, employé chez ECONET ont été arrêtés, vers 16 heures au quartier Kinanira IV, zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura.

Selon des sources sur place, la police a fait irruption dans la maison de Clovis en demandant où se trouvait son stock de cuisine et il a répondu qu'il n'en avait pas. Ces policiers l'ont directement obligé de montrer sa cuisine où ils ont trouvé un petit sac contenant des pommes de terre, du maïs, des avocats, du haricot et un vieux fusil rouillé et deux chargeurs. La victime a clamé haut et fort ne pas savoir l'origine de ce sac. La police lui a demandé s'il ne venait pas de rentrer de la province Gitega ou de la commune Matana, ce qu'il a nié catégoriquement, expliquant qu'il n'avait pas bougé de sa maison toute la journée.

Les trois amis ont été embarqués, dans la voiture de Clovis et incarcérés dans le cachot du poste de police en zone urbaine de Musaga. Une fille qui était avec eux a été directement libérée grâce à l'intervention d'un haut gradé. Les familles et les proches dénoncent un montage et comprennent mal comment la police a pu deviner qu'il y avait un fusil dans un sac à la cuisine. L'information qui est parvenue à la Ligue Iteka indique que ces trois personnes ont été libérées en date du 16 février 2017.

Une personne arrêtée et détenue illégalement en commune Mugamba, province Bururi

En date du 18 février 2017, le nommé Médard Nintunze, originaire de la colline Gitara, zone Mwumba, commune Mugamba, province Bururi, marié et père de 4 enfants est détenu arbitrairement dans la prison de Bururi. Il vient de passer 3 mois de détention sans avoir passé devant la chambre de conseil pour confirmation de sa détention. Il accuse le parquet de Bururi d'être corrompu par les gens avec qui il a un

litige foncier. Les ODHs affirment que le détenu n'a commis aucune infraction et que ce sont des manœuvres dilatoires afin qu'il puisse abandonner l'affaire. Il sollicite alors une assistance pour que justice soit faite.

Une personne arrêtée puis détenue arbitrairement en commune Songa, province Bururi

Selon une information parvenue à notre rédaction en date du 18 février 2017, le nommé Fabien Nzikoruriho a été arrêté puis détenu arbitrairement au cachot du poste de police en commune Songa depuis le 17 janvier 2017. Selon des sources sur place, le mobile de son arrestation est lié aux conflits fonciers qui l'opposent avec ses voisins. Les mêmes sources nous indiquent que le chef de poste de cette localité en est complice pour avoir été corrompu. L'objectif est d'intimider Fabien afin que ses voisins procèdent au déboisement des eucalyptus qui se trouve sur la partie en litige.

Au moins 12 personnes arrêtées en province Kirundo

En date du 16 février 2017, le procureur de la province Kirundo ainsi que le SNR ont arrêté au moins 12 personnes qui fuyaient la famine vers la Tanzanie. Elles ont été arrêtées lorsqu'elles montaient les bus au chef-lieu de la province Kirundo en direction de la Tanzanie. La majorité des personnes arrêtées sont originaires de la commune Bugabira et Busoni. Selon des sources sur place, ces dernières ont passé la nuit à la province avant d'être contraintes de retourner dans leurs ménages d'origine. Selon les mêmes sources, il est strictement interdit de dire qu'il y a la famine dans cette province. Pourtant, les collines les plus touchées par la famine sont notamment Rwibaga et Gatete de la commune Busoni, Kiyonza, Rusagara et Nyakarama de la commune Bugabira et Cewe, Runyonga et Rukuramigabo de la commune Kirundo. Les effectifs de ceux qui ont déjà fui la famine ne sont pas encore connus mais les maisons inhabitées sont très nombreuses.

Au moins 5 personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 18 février 2017, la police accompagnée par les agents du SNR a arrêté 5 personnes en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, le quartier Cibitoke avait été bouclé par la police de la 1^{ère} à la 6^{ème} avenue avant l'interpellation. Elles ont été conduites vers une destination inconnue et le motif de cette arrestation reste inconnu.

Une personne arrêtée en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 18 février 2017, lors des marches manifestations contre la mesure du facilitateur d'inviter ceux qui sont qualifiés par le gouvernement burundais de putschistes, le nommé Minani, membre du parti Sahwanya FRODEBU a été arrêté dans un restaurant par des Imbonerakure sur la colline Bukeye, commune Nyanza-lac, province Makamba. Accusé de tenir des propos hostiles au pouvoir du CNDD-FDD, il a été conduit au cachot de poste de police de la commune et a été libéré vers 17 heures le même jour.

Une personne arrêtée en commune et province Muramvya

Selon une information parvenue à notre rédaction pendant cette période du rapport, le nommé Déogratias Nsenyumva, originaire de la colline Biganda, commune et province Muramvya a été arrêté en date du 19 janvier 2017 et détenu au cachot du poste de police de la commune Muramvya. Selon des sources sur place, la victime a été accusée par des agents du SNR de détention illégale d'armes alors qu'aucune arme n'avait été trouvée sur elle. Son dossier a été confectionné le 9 février 2017 et le détenu a été directement conduit à la prison centrale de Muramvya.

Une personne arrêtée au chef-lieu de la province Karusi

Le nommé Siméon Nimbona, agent de la Croix Rouge du Burundi œuvrant dans la province Karusi a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de police en province Karusi. La victime était à son travail alors qu'il effectuait un sondage sur l'existence des homosexuels dans la région en préparation d'une formation sur le VIH/SIDA. En date du 9 février 2017, elle a été transférée à la prison centrale de Gitega. L'homosexualité est érigée en infraction au Burundi mais cet agent de la Croix rouge n'a commis aucune infraction pour mériter ce traitement, selon un expert du droit.

Une personne arrêtée en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 9 février 2017, un médecin de l'hôpital de Cibitoke a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police en province Cibitoke. La police l'a accusé d'avoir violé une femme dont l'identité n'a pas été précisée. Sa famille et ses collègues protestent vivement et dénoncent un montage grotesque et dangereux. Selon les défenseurs locaux des droits de l'homme, la justice doit agir de façon indépendante pour traiter ce dossier.

Au moins 11 personnes arrêtées au centre-ville de la Mairie de Bujumbura

Au moins 11 personnes ont été arrêtées le soir du 7 février 2017 au centre-ville de la Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, une vendeuse ambulante et trois autres personnes ont été embarquées à bord d'une camionnette de la police en face de la SOCABU. Ces témoins affirment aussi avoir vu un autre pick-up de la police qui embarquait trois personnes. Une autre source précise avoir assisté à l'arrestation de 4 hommes qui se trouvaient au niveau du siège de l'OTB.

Une personne arrêtée en province Ruyigi

En date du 8 février 2017, vers 17 heures, Madame Clavera Ntakarutimana, a été arrêté au chef-lieu de la province Ruyigi. Selon des sources sur place, la victime est accusée de vente illégale et frauduleuse du sucre. Dans cette affaire, elle a été dénoncée par un certain Justin de la zone Rusengo en commune Ruyigi, selon des sources sur place. Après emprisonnement pendant quelques heures dans le cachot du commissariat de police de Ruyigi, elle a été libérée vers 22 heures le même jour. Elle aurait donné un pot de vin de 500 000 fbu au chef du SNR en province Ruyigi.

Quatre membres du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêtés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 4 février 2017, quatre membres du FNL aile d'Agathon Rwasa Jean Claude Muhitira, Bonaventure et Shabani originaires de la sous colline Kagaragara, colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi et Godefroid, originaire de la zone Gatumba ont été arrêtés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon des témoins, un agent du SNR surnommé Nono, le chef des Imbonerakure dans la même commune du nom de Népomuscène Dusengumuremyi accompagnés par d'autres jeunes Imbonerakure Jean Claude Ntacobitwaye, Anicet Niyonzima, Déo Ngendakumana et Innocent Tuyisenge de la zone Rukaramu secteur Kigwati I sont les auteurs de ces arrestations. Les victimes ont été accusées d'avoir été complices dans l'attaque armée qui avait ciblé le conseiller du Président Pierre Nkurunziza chargé de la communication Willy Nyamitwe en date du 28 novembre 2016 et dans l'attaque qui visait en date du 4 décembre 2016 la zone Rukaramu. Les 3 personnes originaires de la zone Rukaramu ont été conduites au cachot de la Brigade Gatumba et la quatrième a été conduite au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura. Les familles des victimes ont dénoncé des arrestations à mobile simplement politique.

Deux jeunes gens arrêtés en commune Isare, province Bujumbura rural

En date du 3 février 2017, deux jeunes gens Augustin Nzokizwanimana et Eric Nkunzimana ont été arrêtés sur la colline et zone Kibuye, commune Isare, province Bujumbura rural. Selon des témoins, un policier du nom de Mbonankira accompagné par le chef des Imbonerakure en zone Kibuye du nom de Magufuri, sont les auteurs de cette arrestation. Selon nos sources, ils ont été accusés d'avoir participé à une réunion du parti FNL aile d'Agathon Rwasa en commune Isare et ont été incarcérés au cachot du poste de police de la commune Isare.

Une personne arrêtée en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 5 février 2017, vers 9 heures du matin, le nommé Didier Ndenzako a été arrêté sur la colline Mutobo, zone Rukina, commune Mukike. Selon des témoins, la victime revenait de l'exil en RDC. Elle a été interceptée par des policiers de la position Mayuyu, en commune Mukike. Au moment où le gouvernement burundais appelle au retour des réfugiés, ceux qui tentent de revenir dans leurs pays natal sont arrêtés et accusés de faire partis aux groupes armés.

Trois jeunes gens ré arrêtés en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Selon une information parvenue à notre rédaction en date du 4 février 2017, trois jeunes Innocent, Ezéchiel et Longin Ntakarutimana, originaires de la commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural ont été arrêtés le 24 janvier 2017 en zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. La veille, les victimes venaient juste de bénéficier de la mesure de grâce présidentielle.

Selon des témoins oculaires, des policiers leur ont demandé leurs papiers d'identité et ont présenté leurs autorisations de libération. Ces policiers les ont immédiatement conduits au cachot du commissariat municipal où ils ont été interrogés pendant toute la nuit par un OPJ. Le crime qui leur est reproché est « l'appartenance aux groupes armés », selon les mêmes sources.

Des informations variées disent que ces personnes qui ont bénéficié de cette grâce sont sous une forte surveillance pour qu'ils ne puissent pas traverser les frontières et quitter le pays.

Une personne arrêtée en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Une information parvenue à la Ligue Iteka au cours de cette période du rapport indique qu'en date du 30 janvier 2017, vers 13 heures, le nommé Nelson Manishimwe alias Gaca a été arrêté en zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Des sources sur place précisent que la victime était dans un bistrot connu sous le nom de « Ku w'Ingoma ». Les personnes qui l'ont arrêtés étaient au nombre de 2 et étaient à bord d'une moto. L'une était en tenue policière et l'autre en tenue civile. Elle a été conduite au cachot du poste de police en zone urbaine de Musaga où il a été accusé de posséder des armes et d'avoir participé à des groupes armés. Aucune arme n'a été retrouvée sur lui au moment de l'arrestation, selon les mêmes sources.

1.5.DROIT A LA LIBERTE D'ASSOCIATION

Dans un communiqué sorti le 6 février 2017, un groupe d'experts des NU condamne la suspension de cinq OSCs et de la Ligue Iteka. Ces experts regrettent l'adoption par l'assemblée Nationale de deux projets de loi visant à contrôler étroitement l'action des ONGs locales et internationales. Cette nouvelle législation exige les ONGs locales à obtenir l'autorisation du ministre de l'intérieur pour toute activité ainsi qu'à recevoir des aides étrangères. Ces experts trouvent que ces réglementations visent à anéantir les actions des défenseurs de droits de l'homme.

Le communiqué attire l'attention du gouvernement sur les allégations concernant des cas de disparitions forcées. Il cite l'exemple de Marie Claudette Kwizera, ancienne trésorière de la Ligue Iteka disparue le 10 décembre 2015.

Ces experts des NU concluent leur communiqué, en exhortant le gouvernement burundais à mettre fin au climat d'impunité, à coopérer avec la commission d'enquête des NU sur le Burundi et l'OHCDH dans l'objectif de mettre fin à une crise que traverse le pays.

1.6. JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI

Le pouvoir du 3^{ème} mandat contesté utilise les instances judiciaires pour réprimer tout citoyen présumé opposant au pouvoir du Président Pierre Nkurunziza. Des considérations politiques ont pris le devant sur les valeurs de justice et de respect des droits et libertés fondamentaux.

Des détenus transférés illégalement vers d'autres prisons

Des transferts illégaux des détenus sont devenus monnaie courante et dans un premier temps, les familles et les observateurs croient à des enlèvements. Le cas le plus récent concerne le Colonel Dieudonné Dushimagize, détenu à la prison de Mpimba, conduit manu militari le 15 février 2017 de la prison centrale de Mpimba en mairie de Bujumbura vers celle de Bubanza à son insu et à l'insu de sa famille. Les ODHs ont cru à un enlèvement. La chambre du Colonel Dieudonné Dushimagize dans cette prison centrale de Mpimba avait été perquisitionnée le 13 février 2017. Son téléphone portable saisi et lui battu par des jeunes Imbonerakure à la prison centrale de Mpimba qui reçoivent des missions de la part du SNR. Le détenu n'a pas eu droit de prendre ses affaires qui avaient été saccagées. Le Colonel Dieudonné Dushimagize avait été arrêté au début du mois d'octobre 2016. La police l'avait accusé d'avoir participé dans la tentative d'assassinat contre le conseiller principal du président Nkurunziza chargé de la communication à la présidence de la république Willy Nyamitwe. A cette époque des faits, Colonel Dushimagize alias Gangi était déjà incarcéré à Mpimba.

En date du 17 février 2017, le responsable de la gestion des dossiers judiciaires, Léa Pascasie Nzigamasabo a balayé d'un revers de la main les accusations des familles des détenus qui s'inquiètent souvent des transferts opérés à leur insu.

Léa Pascasie Nzigamasabo a déclaré qu'aucun détenu n'est transféré d'une prison à une autre d'une façon illégale. Elle affirme que le transfert d'un détenu peut être lié à la sécurité des détenus eux-mêmes, à la protection des preuves lorsque plusieurs détenus partagent un même dossier. Les détenus transférés peuvent être à l'origine des troubles dans une prison ou sur demande d'un détenu lui-même qui estime que sa sécurité est menacée ou pour l'approcher de sa famille.

Ce responsable judiciaire affirme qu'une note écrite doit accompagner un détenu qui change son lieu de détention mais il reconnaît que les membres de sa famille peuvent tarder à en être informés.

Des militaires en prison réclament une assistance judiciaire

Le Lieutenant Moïse Nimubona qui travaillait au camp militaire de Mukoni en province Muyinga, Adjudant Nizigiyimana du camp militaire de Kirundo, Nkuzimana du même camp militaire, le Caporal-chef Hatungimana du 220^{ème} Brigade et les Caporaux Ngomirakiza, Niyungeko et Ntahomvukiye du 222^{ème} Bataillon d'infanterie de Mutukura en province de Cankuzo, tous en prison de la province Muramvya lancent un cri d'alarme auprès des DDHs pour que ces derniers leur fournissent une assistance judiciaire et qu'ils suivent de près leurs dossiers. Ils sont accusés d'être de mèche avec ceux qui ont attaqué le camp militaire de Mukoni en province Muyinga. Ils ont tous été arrêtés le 26 janvier 2017 et ont passé la nuit dans les cachots du SNR de la province Muyinga avant d'être transférés le lendemain à la prison centrale de Muyinga dans un état critique suite aux tortures subies. Ils ont été auditionnés par les

magistrats de la chambre de conseil du TGI Muyinga le 10 février 2017 sans assistance judiciaire. La chambre de conseil a décidé de les maintenir en prison arguant que les enquêtes continuent. Ils demandent aux DDHs locaux et internationaux de suivre de près leurs dossiers car ils sont victimes d'un montage et craignent d'être à tout moment victimes d'enlèvement et d'exécutions sommaires.

Condamnation d'un membre du FNL en province Ruyigi

Dans un dossier judiciaire sans preuves impliquant des membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, une dame du nom de Déodette Nakagoma, enseignante au Lycée Notre Dame de Ruyigi et Commissaire Régional du parti FNL au niveau des provinces Rutana, Ruyigi et Cankuzo, a été condamnée le 24 février 2017 à un emprisonnement de 2 ans de prison ferme. La victime est accusée dans une affaire de distribution d'armes à feu dans laquelle est aussi impliqué le député Pascal Bizumuremyi. Des ODHs dénoncent un jugement tendancieux et politique au moment où le parquet ne montre pas de preuves de cette condamnation.

Condamnation des militaires dans le cadre de la répression contre les ex-FAB

En date du 10 février 2017, sept militaires parmi lesquels un Lieutenant et six Caporaux chefs ont comparu devant le TGI de Muyinga. Ils sont poursuivis pour atteinte à la sécurité intérieure et tentative de vol en bande organisée avec armes à feu dans l'attaque controversée contre le camp militaire de Mukoni en province Muyinga.

Ces militaires sont accusés d'avoir participé à l'attaque perpétrée contre le camp militaire de Mukoni au chef-lieu de la province Muyinga au cours du mois de janvier 2017. Ils ont été arrêtés le 27 janvier dans les camps Kirundo, Gitega, Mutukura et Mukoni. Tous ces militaires ont été torturés afin de les extorquer des aveux.

Un autre groupe de 18 personnes dont sept militaires, un policier et dix civils avait été condamné à 30 ans de prison avec paiement d'une amende de cinq millions de fbu dans la même affaire, c'était le 26 janvier 2017. Deux des travailleurs du cabaret au village d'enfant SOS ont été libérés après avoir payé une amende de 100.000 fbu chacun.

Le TGI de la province Muyinga a jugé des militaires dans un état de santé critique suite aux tortures que des agents de sécurité leur avaient infligés. Des prisons ont ensuite accepté d'accueillir des personnes souffrantes de torture sans exiger que ces dernières soient d'abord soignées. Elles continuent de souffrir à l'intérieur de ces prisons qui ne leur accordent pas l'autorisation d'avoir des soins spécialisés. Entre temps, des proches du pouvoir notamment les Imbonerakure commettent des crimes et sont impunis.

Ainsi, l'Adjudant-chef Félicien Harerimana a été fortement atteint au niveau du bras suite à des actes de torture, il a été jugé par le TGI Muyinga et transféré à la prison centrale de Muramvya dans cet état sans aucune assistance médicale.

Le Caporal Fulgence Ndayikengurukiye est dans un état critique dans la prison centrale de Rumonge. Des sources sur place disent qu'il avait des plaies sur tout son corps. Il n'était pas capable de se lever à cause des tortures qui lui avaient été infligées au moment de son arrestation. Les mêmes sources affirment que les testicules de ce détenu ont été touchés et a été obligé de manger des excréments humains. Il a été transféré le 28 janvier à la prison de Rumonge en provenance du camp de Mukoni, province Muyinga. L'audience publique au TGI Muyinga s'était déroulée dans un contexte de souffrances physiques atroces pour ces justiciables.

En date du 10 février 2017, un ancien Colonel ex-FAB, Tite Serudugu a comparu devant la chambre de conseil de la Cour d'Appel de Gitega. Cet ancien haut gradé de l'armée burundaise en retraite est accusé par le ministère public de détention illégale d'armes, complicité d'assassinat et détournement.

Les deux avocats du Colonel Serudugu Tite à savoir Maître Eric Ntibandetse et Me Egide Kineza ont demandé que leur client soit libéré et disent que ces accusations ne sont pas fondées d'autant plus que le Colonel Tite Serudugu avait remis toutes les armes en sa possession. Le colonel Tite Serudugu est incarcéré à la prison centrale de Gitega depuis le 14 décembre 2016.

1.7. DROIT DE FONDER UNE FAMILLE

Après le gouverneur de la province Makamba, celui de Muyinga conditionne le mariage avec sa propre maison. En date du 6 février 2017, Aline Manirabarusha, gouverneur de la province Muyinga qui a exprimé publiquement ce souhait a dit ceci « un garçon qui n'est pas capable de construire sa propre maison n'a qu'à patienter ». Les jeunes de la province Muyinga doivent désormais remplir certaines conditions pour penser aux mariages. Il s'agit de se construire sa propre maison et un bon matelas pour passer par après juste à la période de fiançailles.

Certains des jeunes qui ont entendu les propos du gouverneur lors de son discours à l'occasion de la célébration du 26^{ème} anniversaire de la proclamation de la charte de l'unité nationale indiquent qu'un tel discours ne tient pas compte de la situation de misère actuelle.

« Certains ne parviennent pas à se marier suite à la pauvreté par manque des frais liés aux cérémonies de mariage et voilà que s'ajoute une maison » s'inquiète un des jeunes de Muyinga qui dit que même ses parents n'ont pas encore leur propre maison.

Le gouverneur de Muyinga se réfère à la politique qui était en vigueur à la 2^{ème} me république où le garçon devrait montrer une plantation du café, des champs de manioc, de patate douce avant de se présenter à l'Etat civil s'inquiète notre source. Ce discours a été aussi prononcé par le gouverneur de la province Bubanza.

1.8.DROIT A L'EDUCATION

Taux d'abandons scolaires au Burundi

Les abandons scolaires sont très inquiétants au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2016-2017 au cycle fondamental comme au post fondamental et les causes sont la pauvreté, les grossesses non désirées et les mariages précoces.

Quelques cas illustratifs :

Province Bubanza

Deux mille cinq cent trente-deux écoliers de Bubanza ont abandonné l'école à la fin du premier trimestre, selon les chiffres fournis par la DPE de Bubanza. Ce taux de plus de 2% inquiète les autorités scolaires. Selon la DPE, les écoles des communes où la pluie a été rare, ont connu un taux élevé d'abandon. En première position vient la commune de Gihanga où la production a été trop faible au cours de la saison agricole A. Les communes de Mpanda, Rugazi et Musigati comptent plus de 2.4% d'abandons. Le manque de nourriture dans les ménages est la raison majeure qui explique ce phénomène. Dans les écoles qui ont des cantines scolaires, les abandons sont peu nombreux par rapport aux écoles sans restauration: 916 écoliers contre 1616.

Selon les informations recueillies à la direction de Musigati, les écoliers qui n'abandonnent pas cherchent à se faire inscrire dans des écoles où les enfants sont restaurés et elles ne sont pas nombreuses. En tout sur 229 ECOFO, 67 ont des cantines scolaires. Les cantines sont financées par le PAM.

La DPE Bubanza estime que les cantines scolaires sont une solution pour garder les élèves et écoliers dans les classes. Une demande a été faite à l'endroit du PAM pour créer ces cantines dans les écoles qui

n'en ont pas surtout celles situées dans les écoles affectées par un manque criant de nourriture. La réponse du PAM est attendue impatiemment.

Province Cankuzo

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 février 2017 relève quelques cas d'abandons scolaires en province Cankuzo dont 2073 cas d'abandons scolaires au niveau du primaire dans toute la province, au fondamental cas de la 7^{ème} à la 9^{ème}: 40 cas en commune Cankuzo, 57 cas en commune Cendajuru, 65 cas en commune Gisagara, 40 cas en 7^{ème} en commune Kigamba. Au post fondamental après la 9^{ème} année : 120 cas d'abandons ont été signalé. Les causes les plus citées sont la pauvreté et la faim. Ces données ne concernent que le premier trimestre.

Province Rutana

En province Rutana, les abandons scolaires au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2016-2017 sont aussi inquiétants. Voici les tableaux qui sont relevés au bureau de la DPE.

1^{er} cycle : 1^{ère} année à la 6^{ème} année

D.C.E	Garçons	Filles	Total
BUKEMBA	227	212	439
GIHARO	938	881	1819
GITANGA	204	194	398
MPINGA KAYOVE	287	228	515
MUSONGATI	267	182	449
RUTANA	262	226	488
TOTAL	2185	1923	4108

4^{ème} cycle : 7^è à la 9^{ème} année

D.C.E	Garçons	Filles	Totale
BUKEMBA	63	80	143
GIHARO	131	78	209
GITANGA	52	65	117
MPINGA KAYOVE	72	86	158
MUSONGATI	62	68	130
RUTANA	48	44	92
TOTAL	428	421	849

Post fondamental

D.C.E	Garçons	Filles	Totale
BUKEMBA	14	4	18
GIHARO	15	7	22
GITANGA	16	5	21
MPINGA KAYOVE	12	8	20
MUSONGATI	15	16	31
RUTANA	20	6	26
TOTAL	92	46	138

Les causes majeures sont la pauvreté, les grossesses non désirées et les mariages précoces

Participation des élèves dans des activités politiques en province Makamba

Les parents d'élèves en province Makamba grognent contre l'association de leurs enfants dans des activités politiques. En effet, l'administration de la province Makamba continue à faire participer les élèves dans les activités politiques, ce que les parents de ces élèves déplorent car, disent-ils, ça risque de les distraire et de leur faire oublier la mission première de l'école qui est celle d'étudier.

Ces parents le disent ainsi après que l'administration ait obligé les directeurs des écoles de faire participer les élèves dans les manifestations organisées le 18 février 2017 et les directeurs des écoles ont exécuté l'ordre. Tous les élèves de la 7^{ème} année ECOFO de toute la province ont participé à ces marches manifestations.

Les élèves disent qu'ils devraient vaquer à leurs activités mais que tous les samedis ils sont obligés de participer soit dans des différentes marches manifestations soit dans des différents travaux communautaires. Ils demandent que ces activités soient exercées par des personnes adultes et laisser les élèves vaquer à leurs activités scolaires.

C'est le même son de cloche chez les parents et élèves des provinces Karusi, Cibitoke, Rumonge, qui déplorent l'enrôlement de leurs enfants dans les activités du CNDD-FDD et cela par force, selon nos sources.

Confrontations élèves-éducateurs à l'ECOFO Gihanga, province Bubanza

L'enseignant Gilbert Kwizerimana a été blessé puis admis le soir du 14 février 2017 à l'hôpital de Bubanza à cause des coups et blessures qui lui ont été infligés par ses propres élèves dans l'avant midi à l'ECOFO Gihanga commune et province Bubanza.

Un motard qui tentait de faire fuir l'élève auteur de l'agression contre cet enseignant est aussi hospitalisé, il a été battu à mort par les collègues de cet enseignant. Un autre élève a quant à lui été battu par le frère de ce professeur pour venger ce dernier.

Selon le Directeur de cette école, l'enseignant Gilbert Kwizerimana a été victime d'avoir sanctionné cet élève à cause de son retard à l'école. L'élève en question s'en est pris à cet enseignant avant de le battre à coups de poings, de pieds et de bâtons. Emile Ndayishimiye directeur de cette école, a indiqué que le 15 février 2017, les activités scolaires ont été suspendues. Une délégation de la DCE à Bubanza a rencontré

les enseignants de cet établissement pour apaiser la tension. Ces professeurs demandent des sanctions exemplaires contre les promoteurs.

Six élèves soupçonnés d'être les promoteurs de l'agression contre cet enseignant ont été arrêtés par la police le soir du 14 février 2017. L'élève à l'origine de ce désordre a pu s'échapper. Dans la province Bubanza, des élèves ont souvent l'habitude de s'en prendre à leurs éducateurs.

1.9.DROIT A LA PROPRIETE

Plus de 500 ménages expulsés de leurs propriétés en commune Gihanga, province Bubanza

La décision d'expulser les familles de la localité de Kagaragara, zone Buringa commune Gihanga, province Bubanza est entrée en vigueur à partir du 20 février 2017. Certains habitants avaient commencé à démolir leur maison à cause de cette menace.

Mais, ils disent qu'ils n'ont pas où aller. Il y en a qui affirment qu'ils vivaient à Kagaragara depuis l'époque monarchique. Les autorités provinciales déclarent que ces habitants doivent libérer ces terres proches de la réserve de Rukoko pour des raisons de protection de cette réserve et de la sécurité.

Ces habitants étaient soupçonnés par les responsables administratifs de faciliter l'infiltration des rebelles du Général Major Aloys Nzabampema qui attaque en provenance de cette réserve.

La population de Kagaragara demande au gouvernement de leur trouver d'autres terres au lieu de les laisser à leur sort. La décision a été prise par le gouverneur de la province Bubanza un mois après une réunion des autorités administratives et des ministres ayant l'environnement, la sécurité et la défense dans leurs attributions.

En date du 18 décembre 2016, ces mêmes habitants du village de Kagaragara avaient été expulsés par des militaires qui les avaient escortés jusqu'au niveau de la RN5, la route Bujumbura-Rugombo, sur ordre du Gouverneur de province. Des femmes, des hommes, des enfants et des vieillards ont été obligés de dormir à la belle étoile devant le bureau de la zone Buringa, commune Gihanga sans assistance. La même source indique que plusieurs décrets, le dernier datant de 2011, portant modifications de certaines dispositions du décret de 2000 portant délimitation du parc national et réserves naturelles ne les avaient pourtant pas touchés.

Six jours après, ces familles avaient été autorisées de regagner leurs ménages suite à l'intervention de l'Ombudsman Edouard Nduwimana.

1.10.DROIT A LA SANTE

Plus de 3700 cas de décès paludéens, selon l'OMS

Dans un rapport rendu public le 27 janvier 2017 après une étude menée dans quatre provinces du pays dont Muyinga, Ngozi, Kirundo et Gitega, les experts de l'OMS ont constaté que le paludisme est le premier problème de santé publique au Burundi. Plus de 3700 cas de décès paludéens ont été enregistrés à la fin de janvier 2017 dans les provinces du nord du pays.

Selon eux, le paludisme constitue une menace au développement sociaux-économique du pays. Ces experts affirment que l'analyse rétrospective des données épidémiologiques a montré que les seuils épidémiologiques ont été largement dépassés, comparés aux données des cinq années précédentes. Le paludisme a pris une ampleur plus accentuée dans les districts sanitaires du nord, centre et ouest d'après le rapport de l'OMS.

D'après ces experts de l'OMS, en 2014 plus de quatre millions sept cent cas de paludisme ont été enregistrés. Cinq millions trois cent mille cas en 2015. Tandis qu'en 2016, le nombre de personnes ayant

attrapées le paludisme a dépassé sept millions huit cent milles cas. Parmi elles, 3774 sont mortes à cause de la malaria.

Cette flambée du nombre de cas de paludisme au cours de cette année est due aux changements climatiques, à l'augmentation importante du taux de malnutrition sévère, à l'insuffisance du système d'informations sanitaires ainsi qu'à la faible couverture des activités de prévention du paludisme selon ces experts de l'OMS.

Ils recommandent la mise en place d'un plan de riposte nationale et dans chaque province. Dionise Nizigiymana chargé de lutte contre la malaria au Ministère de la santé publique et de lutte contre le sida reconnaît que ces chiffres sont alarmants. Le paludisme continue à faire des victimes à cause de la situation socio-économique des ménages.

Ce tableau illustre des cas du paludisme des 5 premières semaines de l'an 2017 :

PROVINCES	PALUDISME	
	CAS	DECES
Bubanza	39 449	21
Bujumbura-Mairie	14 299	14
Bujumbura rural	25 211	12
Bururi	7 128	0
Cankuzo	57 024	12
Cibitoke	53 929	32
Gitega	140 255	65
Karusi	108 516	21
Kayanza	97 598	55
Kirundo	119 712	30
Makamba	40 134	4
Muramvya	33 678	35
Muyinga	118 052	56
Mwaro	31 247	28
Ngozi	91 394	51
Rutana	41 988	8
Ruyigi	66 975	27
Rumonge	14 761	0
TOTAL	1 101 350	471

Pénurie de médicaments dans les pharmacies en Mairie de Bujumbura

La santé publique est en danger dans notre pays. En effet, il s'observe une pénurie de certains médicaments dans les pharmacies de la capitale et d'autres coins du pays. Ce manque s'explique par la carence des devises à la banque centrale, selon les pharmaciens contactés. Ces derniers indiquent que les médicaments les plus rares sont notamment, certaines vitamines, les médicaments traitant la goutte et les antibiotiques pour enfants. Les mêmes sources indiquent que ceux qui ont des moyens font des commandes de médicaments au Rwanda et dans d'autres pays. Signalons que cette situation de la capitale s'annonce alors que c'est cette dernière qui ravitaille les pharmacies de l'intérieur du pays.

Cette pénurie des médicaments et d'autres produits pharmaceutiques se manifeste aussi dans les hôpitaux où des malades sont opérés aujourd'hui sans les produits anesthésiants.

Le droit à la santé des détenus sous menace

Les analystes qui suivent la situation sociale des détenus burundais dénoncent le non-respect du droit aux soins de santé pour ces détenus. Le pays ne respecte pas l'article 25 de la déclaration universelle des droits de l'homme, en refusant le droit aux soins de santé à certains détenus. La loi 1/010 du 18 Mars 2005 portant promulgation de la constitution de la République du Burundi, prévoit en son article 55 que toute personne a le droit d'accéder aux soins de santé de même que l'article 19. La Ligue Iteka, dans ses rapports a donné l'exemple des cas de Bienvenu Busuguru et d'Alexis Nimubona, deux détenus de la prison centrale de Mpimba, décédés à cause de la négligence des responsables de la prison. Il y a aussi les cas des militaires récemment emprisonnés dans l'affaire de l'attaque controversée du camp militaire de Mukoni en province Muyinga torturés et n'ayant pas bénéficiés de soins de santé.

Le droit aux soins de santé pour les personnes détenues est consacré dans les textes internationaux, régionaux auxquels le Burundi a souscrit. Les règles en matière des soins de santé dans les prisons burundaises doivent faire l'objet d'une attention particulière. Lorsque les organes judiciaires de l'Etat décident de priver une personne de sa liberté, l'Etat doit assumer sa responsabilité en lui assurant le droit aux soins de santé adéquats. La Ligue Iteka regrette que beaucoup de prisonniers se voient refuser le droit de se faire soigner et succombent dans différentes prisons par manque de soins de santé.

Tous les responsables des prisons et de la santé publique devraient s'impliquer pour que ce problème soit résolu une fois pour toute.

L'autre évènement en rapport avec le droit à la santé concerne la pénurie du sang. Ce problème se fait toujours remarquer dans différents hôpitaux. Dans les services de maternité et chirurgie de l'hôpital Prince Régent Charles, les patients se lamentent suite au manque de sang pour la transfusion. Une mère rencontrée sur place venue faire soigner son enfant victime d'une fracture dit que l'opération a été repoussée et que la fracture risque de s'aggraver. Un autre patient nous a relaté le cas d'un vieillard qui n'a pas pu être opéré suite à ce manque de sang. Le directeur de cet hôpital, Dr Jean Bosco Nduwarugira parle d'une situation très critique et lance un appel à tout burundais de faire un don de sang. Le Directeur de l'hôpital Prince Régent Charles demande au gouvernement de prendre des mesures d'urgence comme de demander à toutes les institutions étatiques de participer à une collecte de sang.

1.11.DROIT ET SECURITE AU TRAVAIL

Suspension et emprisonnement du personnel du parquet de Makamba

Le personnel du parquet de la province Makamba s'insurge contre différentes mesures prises par le procureur général de la République en province Makamba, Fidele Nyabenda. A son arrivée au poste en avril 2016, le procureur a suspendu pendant 3 mois son premier substitut, Leonard Niyukuri. Un autre substitut, Célestin Ndiokubwayo a été suspendu depuis le mois de janvier 2017. Les deux substituts sont accusés d'avoir relâché plusieurs détenus. Athanase Ciza, un employé du parquet a été suspendu et emprisonné durant un mois dans la prison centrale de Rumonge. Il était accusé d'être impliqué dans le vol du chanvre saisi. Il a été libéré par la cour d'appel de Bururi qui a trouvé que l'emprisonnement n'était pas fondé.

1.12. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Les auteurs des violences sexuelles sont en général appréhendés et punis conformément à la loi au Burundi mais à une condition que l'auteur n'est pas membre ou sympathisant du parti CNDD-FDD. Des cas illustratifs sont relevés dans notre bulletin d'information. Pour cette période du bulletin, un cas malheureux a été enregistré en province Cankuzo.

Une jeune fille de l'ECOFO Shinge, de la 9^{ème} année, originaire de la zone Gitanga, commune Kigamba, province Cankuzo a été violée et engrossée par son directeur et se trouve aujourd'hui sous menaces et intimidations pour avoir dénoncé le crime. Des sources sur place indiquent que des Imbonerakure l'ont

enlevée de son domicile et l'ont conduite dans un lieu inconnu des parents pour la forcer à décharger le directeur Pierre Claver Nduwimana, arrêté dans cette affaire. Membre influent du parti au pouvoir, le parti au niveau local fait tout pour que le violeur soit libéré.

En effet, après avoir appris que leur fille était enceinte du Directeur, les parents de la victime ont porté l'affaire auprès des juridictions compétentes de la commune de Kigamba. Le Directeur a été immédiatement arrêté, vu que les messages trouvés dans le téléphone de l'enfant l'accusaient. Dans ces messages le Directeur lui proposait des rendez-vous loin de sa famille pour que le secret soit bien gardé. Peu après l'arrestation, la jeune fille a été kidnappée par le président de la ligue des jeunes Imbonerakure, Léonidas Macumi, en complicité avec le président du CNDD-FDD de cette commune. Ils l'ont d'abord emmené à Karusi, où elle a été enfermée toute une semaine, ensuite elle a été hospitalisée à Muyinga et tout cela à l'insu de ses parents, selon des sources sur place.

Comme Pierre Claver est un Imbonerakure influent, ils ont dit que tout cela était un coup monté. Selon des membres de sa famille, l'objectif de ce kidnapping était de la forcer à blanchir le Directeur et de la forcer à se rétracter. On lui a obligé de dire qu'elle s'est fait engrosser par un militaire de la composante sociale tutsi et que c'était une manœuvre des tutsis pour nuire au Directeur. Les parents ont demandé à la justice de Cankuzo de ne pas céder aux intimidations et de continuer le procès conformément à la loi. Ils ont demandé aux responsables du parti au pouvoir de la localité et au chef de la police de ne pas s'ingérer dans cette affaire.

Une écolière violée en commune Bukeye, province Muramvya

En date du 5 février 2017, V.A, âgée de 15 ans, écolière à l'EP Rusha I a été violée par Dieudonné Nijimbere, âgé de 35 ans, originaire de la colline Rweteto, commune Bukeye, province Muramvya. Selon des sources sur place, l'auteur du viol a été arrêté en date du 14 février 2017.

Une fillette violée en province Rutana

En date du 22 février 2017, une fillette de 12 ans du nom d'E.M a été violée sur la colline de Bayaga, zone et commune Giharo, province de Rutana. Le présumé violeur, Jean de Dieu Bimenyimana, âgé de 37 ans a été arrêté et détenu au cachot de poste de police de Giharo tandis que la victime a été conduite au CDS pour bénéficier des soins de santé.

Un responsable du CNDD -FDD accusé de viols en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

Dieudonné Ndinzemenshi, un responsable adjoint du parti CNDD-FDD au pouvoir est pointé du doigt par la population de la colline Nyabitsinda, province Ruyigi de commettre des viols sur les femmes de sa localité. L'exemple récent est celui d'une femme X avec laquelle il a été attrapé en flagrant délit le 3 février 2017. Les informations en provenance de cette population disent que ce chef collinaire s'est introduit dans une maison et a violé X. La population de la localité affirme que ce n'est pas la première fois qu'il commet de tels délits. Il avait été attrapé il y a quelques jours en train de violer une autre femme. Il a donné un pot de vin de 50000 fbu au mari de la victime pour abandonner le dossier. Les autorités policières sont au courant de la situation, mais comme le témoigne la population, personne n'ose dénoncer cette autorité, car elle est protégée par cette même police et l'administration parce qu'il est membre influent au parti CNDD-FDD au pouvoir.

Une fillette violée en province Rutana

En date du 8 février 2017 vers 15 heures, une fillette C.M, âgée de 3 ans a été violée sur la colline de Butezi, commune Giharo, province de Rutana. Les parents de la victime l'ont dépêchée à l'Hôpital de Rutana pour les soins de santé. Le présumé auteur du viol est Félicien Ndayisenga, âgé de 35 ans.

Une fille violée en commune Bukeye province Muramvya

En date du 24 février 2017 colline Gahaga, commune bukeye, province Muramvya, un enseignant de l'EP du nom d'Emile Nshimirimana a violé sa travailleuse domestique âgée de 15 ans, K.N.

1.13. DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU BURUNDI

En date du 10 février 2017, le gouverneur de la province de Ruyigi Abdallah Hassan annonce dans un communiqué que certains produits vivriers ne peuvent plus sortir de la province sans son autorisation. Les denrées concernées sont surtout les haricots, les maniocs, la farine de manioc, le riz et les tomates. Il indique qu'il veut conserver la production pour sa population, afin d'éviter la famine. Des mesures similaires ont été prises dans d'autres provinces comme celles de Kirundo et Muyinga. Certains analystes déclarent que cette mesure n'est pas du tout salvatrice comme certains pourraient tenter d'y croire. Les commerçants en faillite pourraient abandonner leur travail au risque et péril des acheteurs déjà en situation grave de pouvoir d'achat. La mesure pourrait également entraîner le retour du troc traditionnel suite à l'absence de la monnaie.

Ailleurs, compte tenu de la faim qui menace des citoyens, des cas de vols dans les champs et de justice populaire sont monnaie courants. A titre d'exemple, c'est le cas du vieux Vital Nyabenda qui a été battu par la population de la colline Munyika, commune Rugombo, province Cibitoke. La victime a été attrapée avec 6 épis de maïs qu'il venait de voler dans un champ. Elle a été frappée et ligotée avant l'intervention des policiers. Selon les sources sur place, le propriétaire du champ a exigé une somme de 100 000 fbu pour dédommagement. La victime criait et demandait pardon en précisant qu'il l'avait fait suite à la faim.

Concernant la hausse des prix des produits alimentaires de base, la population burundaise dit être dépassée et ne sait sur quel pied danser. A titre d'illustration, nous en relevons quelques statistiques dans certaines provinces du pays.

En province Cibitoke, les prix des denrées alimentaires montent quotidiennement dans différentes provinces du pays. A titre d'exemple, un kg de riz vendu à 1 250 fbu il y a peu coûte désormais 2 000 fbu, le kg de haricot a augmenté de 600 fbu passant de 1200 fbu à 1 800 fbu. Ces hausses de prix inquiètent de plus en plus la population qui demande une aide d'urgence. Certains fonctionnaires affirment être dépassés par ces prix qui montent chaque jour alors que leurs salaires sont restés inchangés. Aujourd'hui, ils disent que leurs salaires sont trop bas pour supporter cette hausse généralisée des prix.

Par ailleurs, la famine se généralise de plus en plus dans le pays. D'après le rapport des autorités de la province Bujumbura rural, un enfant est mort en commune Nyabiraba à cause de la famine qui sévit dans cette province. Les CDS en commune Nyabiraba accueillent chaque jour un grand nombre d'enfants malades de la kwashiorkor, une maladie liée à la malnutrition. Le même rapport note qu'un grand nombre d'élèves ont été contraints d'abandonner l'école.

En commune Mukike de la même province, en plus de ces abandons scolaires, des jeunes filles ont eu des grossesses précoces et non désirées. Elles quittent par la suite leurs familles pour se marier précocement, croyant ainsi échapper à la famine qui frappe leurs familles.

Le prix des produits agricoles a presque doublé dans cette province, ce qui entraîne le vol dans les champs de culture. La commune Isale n'est pas épargnée. Les autorités locales, surtout de la zone Benga, affirment que la situation s'est aggravée par la sécheresse qui a frappé cette commune. Les mêmes autorités parlent de plusieurs cas de vols dans les champs. Dans la commune Kanyosha de cette même province, les agriculteurs font aujourd'hui une récolte précoce de leurs produits agricoles, pour tenter d'éviter d'être victimes de vol dans les champs.

En province Karusi, précisément en commune Buhiga, la pauvreté gagne considérablement des ménages. Les plus touchés commencent à consommer des régimes de banane destinés à la fabrication de la bière

locale. Les habitants de la localité disent qu'ils sont dans une extrême pauvreté liée à la sécheresse et à la dépréciation de la monnaie burundaise.

Suite à cette famine, les différentes structures de soin de santé à Karusi accueillent plusieurs patients atteints de malaria et de kwashiorkor en grand nombre. « Les cas de malaria et de kwashiorkor sont nombreux à l'hôpital de Karusi. Le plus petit régime de banane se vend à 10.000 fbu, le kilogramme de riz à 2.000 fbu et celui du haricot à 1.800 fbu », se plaint un habitant de Buhiga.

La commune de Bugenyuzi est l'autre commune affectée par la famine. La population de cette localité se débat par tous les moyens, mais l'exercice s'annonce difficile. Une grande partie de la population se réveille à l'aube pour marcher durant deux à trois heures vers le chef-lieu de la province Karusi pour tenter de trouver de petits travaux rémunérés.

C'est principalement la population des collines Kivumvumira, Cubwa et Cambikira qui fait six heures de trajet à pied aller et retour chaque jour pour gagner 1500 fbu, une somme qui ne peut même pas leur permettre de s'acheter ne fut ce qu'un kilogramme de haricot qui coute aujourd'hui 1600 fbu dans ces localités.

Avec ce trajet laborieux chaque jour, certains habitants s'épuisent et finissent par tomber malade, surtout la malaria et la kwashiorkor. Incapables de se payer les soins de santé, l'hôpital de Karusi les garde comme des prisonniers-malades jusqu'à ce qu'ils s'acquittent de leurs dettes, expliquent des sources sur place.

Au cours de cette semaine, dix personnes sont mortes suite à la famine dans les communes de Gihanga et de Mpanda dans la province Bubanza. Conséquemment, plusieurs familles de cette province ont pris refuge en RDC.

Le gouvernement burundais avait tenté de cacher que des burundais sont en train de mourir de faim dans certains coins du pays. Aujourd'hui, il sort de plus en plus de son silence pour avouer que la situation alimentaire des ménages burundais est grave et qu'il convient de leur venir en aide. Le ministère en charge de la solidarité tente de venir au secours des ménages vulnérables sur des collines de la commune Rugombo mais est dépassé par le nombre de ménages en besoin d'assistance rapide en nourriture. Les provisions qu'il accorde aux ménages sont insuffisantes et ne constituent pas de solution au problème, selon des analystes. Entre temps, des Imbonerakure en situation de faim imposent des contributions aux ménages qui préfèrent prendre le chemin d'exil vers la RDC et la Tanzanie.

Pour les DDHs qui observent la situation, le pouvoir du CNDD-FDD est plutôt interpellé à prendre des mesures plus durables de bonne gouvernance et de respect des droits humains pour mériter la confiance des partenaires financiers qui sont toujours intervenus dans des situations de crises économiques et de famine.

L'année 2017 a commencé avec des lamentations des citoyens burundais en rapport avec la cherté de la vie due à la montée des prix des produits de première nécessité. Le pouvoir burundais en mal de faire fonctionner ses institutions suite aux sanctions économiques et financières qui pèsent sur lui, a décidé de tout faire pour avoir des fonds. Pour alimenter son budget de fonctionnement, des taxes ont été rehaussées presque partout sur les principaux produits de consommation tels que le sucre, la bière, l'eau et l'électricité, le tarif d'appel téléphonique, le carburant, etc.

Des observateurs du contexte sociopolitique et économique burundais dénoncent l'irresponsabilité politique du pouvoir CNDD-FDD qui n'a cessé de se préoccuper des intérêts du parti au détriment des intérêts collectifs de la société burundaise. Au lieu de chercher à assainir le contexte politique, le choix politique adopté est de continuer à asphyxier le peuple burundais en difficulté de survie alimentaire depuis la crise du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

La situation de crise économique et de famine consécutive au troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza explique des départs des ménages burundais vers les pays voisins à la recherche de la survie.

En province Rutana, 18 ménages de la colline Murembera, zone Gakungu et 7 autres ménages de la colline Nkurye, en zone et commune Giharo ont quitté leurs collines et commune d'origine fuyant la famine. Selon des sources sur place, ils sont tous partis en Tanzanie pour chercher de la nourriture dans les camps de réfugiés installés sur place. Malheureusement, les autorités en République Unie de la Tanzanie refusent d'accueillir les réfugiés ces derniers jours.

II. DES FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES

Un cadavre retrouvé en commune et province Gitega

Un corps sans vie d'une femme a été découvert en commune et province de Gitega, dans la matinée du 22 février 2017. Les informations recueillies sur place font savoir que le corps de Générose Ntabangana a été trouvé dans la vallée de Gasenyi et était couvert de blessures au niveau de la tête. Les mêmes sources précisent que cette femme de 60 ans a été assassinée au moment où elle se rendait dans la commune Makebukoko de la même Province Gitega. Générose Ntabangana laisse derrière elle quatre enfants.

Un corps sans vie retrouvé sur la colline Butamuheba, commune et province Gitega

Un cadavre d'un certain Sévérin Manyeri, de la composante sociale twa, a été retrouvé le matin du 22 février 2017 sur la colline Butamuheba de la commune et province Gitega. Selon le chef de zone du nom Chrysostome Dushime, les mobiles qui ont fait que cet homme perde la vie ne sont pas encore connus. Son corps a été retrouvé pendu sur une corde à l'intérieur de sa chambre. Manyeri, agriculteur, était marié et père de huit enfants.

Un cadavre retrouvé au bord du lac Tanganyika, Mairie de Bujumbura

En date du 18 février 2017, vers le matin, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé à Kajaga au bord du lac Tanganyika, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, le cadavre était allongé sur le sable au bord du lac.

Un cadavre d'un nouveau-né retrouvé en commune Bukeye, province Muramvya

En date du 13 février 2017, un cadavre d'un nouveau-né a été retrouvé dans un marais d'une rivière à Busangana, commune Bukeye, province Muramvya.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

Un corps sans vie de Thacien Baruta, un retraité de la REGIDESO, résidant au quartier Rango, de la zone et commune Gitega, a été retrouvé mort, pendu sur un arbre à la rivière Ruvubu. Selon des sources de sa famille, ce père de six enfants a été vu la dernière fois le 26 février au quartier Rango de la commune et province Gitega. Il a dit à ses voisins qu'il se rendait voir son fils qui était malade.

Trois corps retrouvés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 13 février 2017, trois cadavres non identifiés ont été retrouvés tout près de l'embouchure de la rivière Rusizi et le lac Tanganyika située en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon nos sources, les trois corps ont été enterrés par la population sous l'ordre de l'administration, sans procéder à aucune forme d'enquête pour l'identification des victimes.

Quatre cadavres découverts en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 14 février 2017, un cadavre décapité et amputé de ses oreilles, bras et jambes ligotés d'un homme du nom de Gérard Ntikazohera, âgé de 35 ans, a été retrouvé dans des plantations de cannes à sucre entre la 8^{ème} et la 9^{ème} transversale, en commune Gihanga, province Bubanza. Selon nos sources, la victime était veilleur de nuit à la société Tanganyika Business Company et était originaire de la commune Taba, province Gitega. La victime avait été enlevée vers 20 heures, en date du 12 février 2017 par des hommes non identifiés, selon les mêmes sources. A la 9^{ème} transversale, 3 autres cadavres y ont été découverts le même jour. L'administration communale et la croix rouge ont enterrés ces cadavres.

Un cadavre retrouvé en commune Busiga, province Ngozi

Un cadavre d'un homme a été retrouvé en date du 6 février 2017 en zone Mparamirundi, colline Musivya, commune Busiga, province Ngozi. Selon des sources sur place, les blessures qui apparaissent sur le corps montrent que la victime est morte suite à des coups de poignards. La même source indique que visiblement la victime avait été tuée ailleurs et que ses bourreaux sont venus déposer le corps là où il a été retrouvé. Le cadavre a été évacué à une morgue proche de l'endroit.

Un cadavre retrouvé dans la rivière Ruvyironza entre les communes Giheta et Nyabihanga dans les provinces Gitega et Mwaro

En date du 1^{er} février 2017, le cadavre d'un homme non identifié a été retrouvé dans la rivière Ruvyironza, entre les communes de Giheta province Gitega et Nyabihanga province Mwaro. Selon l'administrateur de la commune Nyabihanga, Adrien Ntunzwenimana, l'homme serait parmi les fabricants de la boisson prohibée "Kanyanga". Ce qui n'a pas convaincu les ODHs.

Deux corps sans vie retrouvés en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 3 février 2017, sur la colline et zone Mugeru, commune Mishiha, province Cankuzo, deux corps sans vie dont une femme du nom d'Eugénie Bagenera et son enfant ont été retrouvés dans une maison. Selon nos sources, la femme a été frappée au niveau de la tête par un gourdin et son enfant a été étranglé. Cela s'est passé après un appel vibrant lancé par le gouverneur de la province, Désiré Njiji à l'endroit des administrateurs communaux d'exécuter toute personne soupçonnée être voleur. Au moins 5 cas d'assassinats ont déjà été signalés dans la commune de Mishiha dans un mois. Anaclet Bizimana, l'administrateur communal de Mishiha est le principal auteur de ces exécutions.

II.2. ATTAQUE ARMEE

Une personne blessée en commune Gihanga, province Bubanza

Selon une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 février 2017, le nommé Richard Irakoze a été blessé en date du 12 février 2017 en commune Gihanga, province Bubanza. Des témoins indiquent que la victime a été fusillée par un policier nommé Edouard Nibizi qui intervenait lors des affrontements entre 2 familles en conflits fonciers. Elle a été évacuée vers l'Hôpital de Gihanga où elle a été hospitalisée.

Une personne tuée sur l'axe Ngozi-Muyinga

En date du 12 février 2017, Moussa Nsabimana, résidant à Gasorwe, chauffeur de Taxi a été tué vers 18 heures, sur l'axe Ngozi-Muyinga lorsqu'il se rendait dans un endroit où il devait déplacer des produits de commerce. Selon son patron qui était avec lui mais qui a réussi à s'échapper, la victime a été fusillée par

la personne qui se disait être client. Après l'incident, le criminel est parti avec ce véhicule de type probox. Le véhicule a été retrouvé trois jours après dans une parcelle sise en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura. Les auteurs du crime n'ont pas été connus mais les observateurs se demandent comment le criminel à bord du véhicule a pu échapper à la vigilance des nombreux policiers de la sécurité routière de Muyinga jusqu'en Mairie de Bujumbura.

Deux personnes tuées et une autre arrêtée en Mairie de Bujumbura

En date du 7 février 2017, un homme a été tué par un groupe d'hommes armés non identifiés, dans la zone Kamenge, commune urbaine Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, des coups de feu avaient été entendus dans le quartier Mirango I. Un de ces hommes armés a été tué en étant arrivé dans le quartier Gituro, zone Kamenge et un autre homme a été arrêté, selon des sources policières. La réalité autour de cette attaque demeure floue, selon un habitant de la localité.

Deux personnes blessées en province Rumonge

En date du 7 février 2017, vers 23 heures, une personne du nom de Noel Ntakizonkiza alias Gacacari, a été grièvement blessée à coups de couteaux. L'attaque s'est déroulée chez lui dans la zone Kizuka, commune et province Rumonge. Son ménage a été attaqué par des Imbonerakure, munis d'armes blanches, selon des sources sur place. Ils l'ont obligé de donner de l'argent qu'il avait eu en vendant son champ de palmiers. Ils l'ont blessé grièvement avec des coups de couteaux, quand il a refusé de donner son argent. Ces hommes ont lancé une grenade sur les voisins qui intervenaient et ont blessé un enfant du voisinage.

Une personne blessée en commune Mishiha, province Cankuzo

Dans la soirée du 4 février 2017, une personne a été blessée par balle sur la colline Mwiruzi, commune Mishiha, province Cankuzo. Des sources sur place indiquent qu'un homme armé de fusil a attaqué le ménage de la victime et a tiré beaucoup de balles qui l'ont blessé. Selon ces mêmes sources, cet homme armé avait été commandité par un voisin de la victime avec qui cette dernière avait un conflit foncier. Une intervention rapide des forces de l'ordre a eu lieu mais le criminel n'a pas été arrêté et a réussi à prendre fuite. Les balles tirées par les forces de l'ordre ont touché plutôt les vaches de la victime. Une vache a été tuée et une autre a été blessée.

Deux personnes tuées et huit autres enlevées en commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural

En date du 5 février 2017, vers 21 heures, sur la colline Kigwati I et II, en zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, des hommes armés non identifiés en tenues militaires et policières, en provenance de la forêt de la Rukoko, ont pillé dans des ménages et des boutiques. Selon les sources sur place, lors de leur retour dans la forêt de Rukoko, des tirs nourris ont été échangés entre les forces de l'ordre et ces hommes. Parmi ces derniers, deux personnes ont été tuées par balle et ont été enterrées sous l'ordre de l'administration.

Deux personnes dont Gédéon Niyonkuru et un surnommé Vares enlevées lors de cette attaque, ont été retournées en date du 22 février 2017 vers 9 heures du matin. Selon nos sources, ils ont profité une occasion de s'échapper lorsque les rebelles les ont envoyés puiser de l'eau à la rivière Rusizi pendant la nuit du 21 février 2017. La police et les Imbonerakure les ont ensuite arrêtés puis conduits au cachot de la police de la zone Rukaramu. L'information parvenue à la Ligue Iteka indique qu'ils sont détenus au cachot de la brigade de Gatumba. Le pasteur Japhet Ndamuzeye qui avait été enlevé lui aussi en date du 5 février 2017, aurait été tué au moment de leur enlèvement dans la forêt de Rukoko.

Dans la même nuit, une autre attaque a été opérée sur la colline Vugizo, zone et commune Mutimbuzi. Ces malfaiteurs ont enlevé 5 personnes et volé des biens dans les ménages. Selon notre source, ces personnes enlevées sont revenues puis arrêtées et sont détenues au cachot de la brigade de Gatumba.

Un couple blessé en commune et province Muramvya

Dans la nuit du 1^{er} au 2 février 2017, la famille du prénommé Jérémie a été attaquée par des personnes non identifiées sur la colline Gatwaro, zone Shombo, commune et province Muramvya. Au cours de l'attaque, Jérémie et son épouse Pascaline ont été blessés et sont hospitalisés à Kirinzi.

II.3. D'AUTRES FAITS RAPPORTES

Des entraînements paramilitaires signalés en province Karusi

Des entraînements paramilitaires sont signalés ces derniers jours en province Karusi où des jeunes Imbonerakure en compagnie des autorités locales font des entraînements nocturnes et des défilés d'intimidations. Le cas illustratif est celui des communes Gihogazi, Bugenyuzi et Nyabikere.

Selon des sources sur place, les armes utilisées dans ces activités en commune Bugenyuzi sont conservés chez un militaire en fonction prénommé Léopold. Les mêmes sources indiquent que nombreux membres du FNL aile d'Agathon Rwasa ont été intimidés et contraints d'adhérer au parti CNDD-FDD ou fuir le pays. Beaucoup des FNL ont accepté d'adhérer au CNDD- FDD afin de sauver leur peau tandis que d'autres ont déjà fui le pays à destination de la Tanzanie.

Deux personnes tuées en commune et province Ruyigi

Dans la nuit du 26 au 27 février 2017, deux personnes Nestor Manirakiza, natif de la colline Rangi, zone et commune Ruyigi et Ramazani, natif de la commune Cankuzo, ont été tuées par la population de Ruyigi. Selon des sources sur place, ces victimes ont été accusées de voler des matelas et postes de radio chez un certain Prime Ndaruzaniye de la colline Rangi de la zone et commune Ruyigi. Attrapés en flagrant délit, ils ont été lynchés sur le champ. Les auteurs de cette justice populaire n'ont pas été inquiétés, selon les mêmes sources

Des départs massifs inquiétants dans la province Ruyigi vers la Tanzanie

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 février 2017 indique que des départs massifs pour la Tanzanie sont enregistrés sur la sous colline Kibembwe, colline Nyarunazi, province Ruyigi. La même information nous révèle que la plupart des maisons de cette sous colline sont vides d'hommes. Les noms suivants sont des exemples de ceux qui sont partis mais la liste est longue. Il s'agit des ménages de Ndere(8), Jérémie Ntibarutaye(2), Bugege(7), Nabiyumva(5), Raphaël(4), Ntahonganyira(2), Budende(3), Anastasie, Kumana(4), Hakiza(5), Gafunegeri(3), Ndayisaba(8) et Kazoya(5). Les chiffres entre parenthèses précisent la taille de chaque famille partie.

Vol dans un salon de coiffure en province Ruyigi

Dans la nuit du 24 février 2017 vers 22 heures, des personnes non identifiées ont volé dans un salon de coiffure après avoir troué le mur de ce salon. Selon des sources sur place, ce salon appartient à Etienne Manirakiza et tout l'équipement y compris le matériel de sonorisation a été volé. Le salon se trouve dans le quartier Sanzu II sis au chef-lieu de la province Ruyigi. Ces mêmes sources ajoutent que c'est sans doute attribuable à quelques prisonniers récemment libérés car il y avait une accalmie avant leur libération.

Manifestations des femmes en province de Gitega

Au moins une centaine de femmes, membres du parti au pouvoir réunies au sein du Forum Permanent des femmes, sont descendues dans les rues de la ville de Gitega en date du 25 février 2017, pour dire non à la participation des soi-disant putschistes dans les négociations d'Arusha. Une dizaine de policières ex-PMPA en tenue policière, issu du parti CNDD-FDD avait rejoint le groupe de manifestants. Cette marche dite pour la paix s'est transformée en un meeting du parti au pouvoir. Des slogans d'injures étaient scandés contre les opposants du régime en place.

Ses cérémonies avaient été rehaussées par Evariste Ndayishimiye, secrétaire général du parti CNDD-FDD au niveau national.

Deux personnes tuées et quatre autres blessées en commune Bukemba, province Rutana

En date du 25 février 2017, vers 23 heures, Emmanuel Dushimwe, employé à l'hôpital Gihofi, en province Rutana, a été fusillé et blessé par un groupe d'hommes armés non identifiés. La victime venait du cabaret appelé chez Nindo, se trouvant à Gihofi. Dans la même nuit vers 21 heures, une famille du prénom Joseph, vivant sur la sous colline Bareremba, colline Gihofi, a été attaquée par des personnes armées non identifiées, sa femme et son enfant ont été blessés. Les victimes ont été conduites à l'un des hôpitaux proches de la localité.

Selon des sources sur place, le lendemain de cette attaque armée, en date du 26 février 2017, trois personnes dont Eric et Japhet qui venaient d'être libérés de la prison de Rutana suite à la grâce présidentielle, ont été battus par la population avant d'être remis dans un état critique à la police. Ils ont été accusés par cette population de la localité d'avoir été parmi ceux qui ont fait ces attaques du 25 février 2017. L'information parvenue à la Ligue Iteka indique que parmi les trois personnes battues, Eric et Japhet ont succombé à leur blessure en date du 27 février 2017 et une autre était dans un état critique.

Vol à main armée en commune Rutovu, province Bururi

Dans la soirée du 18 février 2017, un groupe de bandits armé de fusils a ciblé la famille de Magiro de la colline Musenyi, commune Rutovu, province Bururi où cinq vaches ont été volées. L'administration et la police interrogées sur ce sujet disent qu'ils sont en train de faire des enquêtes. La police serait complice car l'intervention est venue tardivement alors la position était à quelques centaines de mètres.

Une personne tuée en commune Bukeye, province Muramvya

En date du 17 février 2017, Donatien Nyandwi a été tué par son frère Maxime Ntirampeba, à Nyarucamo, commune Bukeye, province Muramvya. Selon des sources sur place, un conflit foncier est lié à ce meurtre.

Une personne tuée en commune Musongati, province Rutana

En date du 13 février 2017, vers 4 heures du matin, Méthode Ndikumana, natif de la zone Ngoma, âgé de 62 ans a été tué sur la route Ngoma-Musongati, en province Rutana. Selon des sources sur place, la victime a été fusillée sur sa jambe avant que ses bourreaux ne l'achèvent avec des coups de poignard. La victime s'était réveillée très tôt le matin et se rendait à Musongati pour récupérer de l'engrais chimique. Elle est morte à l'hôpital de Rutana où elle avait été évacuée en état d'agonie.

Des rondes nocturnes attribuées aux Imbonerakure en province Bururi

Selon des sources variées, des Imbonerakure organisent des patrouilles nocturnes qui font peur aux habitants de la province Bururi plus précisément au quartier Kigwati et sur les collines Gasibe, Rubanga, Sakinyonga en commune Matana. D'après des informations reçues de la part des habitants de ces localités, ils lancent des mots incitant à la haine, aux menaces et intimidations qui visent les familles des opposants politiques pour que ces dernières puissent quitter les lieux. Les plus visés sont les familles des retraités ex-FAB et celles de membres des partis d'opposition. Tous ces actes se font au vu et au su de l'administration locale et provinciale. Les habitants de ces localités vivent la peur dans le ventre et craignent des attaques armées ciblées.

Fouille perquisition à la prison centrale de Mpimba, Mairie de Bujumbura

La police a opéré une fouille perquisition à la prison centrale de Mpimba le matin du 17 février 2017. Au cours de cette opération, 41 téléphones mobiles et leurs chargeurs ont été saisis ainsi que 31 bouteilles de bière, une cartouche de fusil de type kalachnikov, un laissez-passer rwandais expiré et dix-huit CNI burundaises. Plus de vingt kilos de sucre et un paquet de levure qui servirait dans la fabrication de boisson prohibée ont été également saisis, selon le porte-parole adjoint de la police Moise Nkurunziza.

En date du 16 février 2017, une fouille perquisition avait été opérée au dispensaire de cette même prison qui héberge aujourd'hui des militaires accusés d'avoir participé à un pseudo attaque du camp militaire de Mukoni à Muyinga. L'objectif de cette fouille était la saisie des téléphones portables à l'origine de la diffusion sur internet des images des détenus torturés.

Ces militaires ont en effet été violemment torturés après leur arrestation au mois de janvier 2017, avant d'être alités au dispensaire. Ils ont peur de subir à nouveau des tortures et craignent constamment pour leur sécurité, selon des sources à la prison centrale Mpimba.

Selon les mêmes sources à la prison centrale de Mpimba, les deux détenus étaient particulièrement visés à cause de photos diffusées sur la toile, lesquelles photos montrent des images des traces de tortures subies par ces détenus. Ces images contredisent en effet les propos de la Ministre de la Justice burundaise, Aimée Laurentine Kanyana, qui a nié publiquement toute forme de torture contre ces détenus. Le directeur de la prison centrale de Mpimba, Déo Bigirimana, qui pourtant devrait assurer la sécurité des détenus sous sa responsabilité, assiste sans rien faire.

La veille en date du 15 février 2017, une autre fouille avait été opérée à la prison centrale de Gitega, et une trentaine de téléphone ont été saisis dans les quartiers qui hébergent les prisonniers accusés d'avoir voulu renverser le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza en 2015.

Marches manifestations du CNDD-FDD dans plusieurs endroits du pays

En date du 18 février 2017, des manifestations ont été organisées dans presque toutes les provinces du pays. En mairie de Bujumbura, des taxis motos, des conducteurs de vélos et des jeunes du parti au pouvoir ont été mobilisés pancartes et écrits dans les mains.

Sur ces écrits, on pouvait lire « nous contestons énergiquement les soi-disant médiateurs comme Benomar, déjà refusé par le gouvernement Burundais et Ibrahima Fall dans le dialogue inter burundais ». Ces manifestants demandaient l'arrestation des opposants au pouvoir du Président Nkurunziza en l'occurrence Alexis Sinduhije, Jean Minani, Bernard Busokoza, Pacifique Ninahazwe, Onésime Nduwimana, Pie Ntavyohanyuma, Gervais Rufyikiri et l'ex-président Pierre Buyoya.

Certaines de ces personnalités visées par les manifestants sont accusées par le pouvoir CNDD-FDD comme étant des putschistes du 13 mai 2015. Le gouvernement a décidé de boudier les négociations d'Arusha ouvertes par le facilitateur Benjamin Mkapa depuis le 16 février 2017 prétextant qu'il ne peut

pas s'asseoir sur une même table avec des putschistes. Des manifestations pareilles ont été aussi organisées dans d'autres provinces du pays.

Intimidation contre les déplacés de guerre du site de Mutaho, en province de Gitega

En date du 13 février 2017, lors des travaux d'ouverture d'une ECOFO en commune Bugendana, en province Gitega, le premier vice-président de la République Gaston Sindimwo a confirmé la politique de fermeture des sites des déplacés de guerre au Burundi.

Cette haute autorité du pays n'est pas d'accord qu'il y ait encore un site des déplacés de guerre à Bugendana alors que le pays n'est plus en guerre. Ce qui a blessé les habitants de ce site de Bugendana qui pensaient avoir une occasion pour dénoncer les actes d'intimidations commis par les jeunes Imbonerakure. Ils ont compris que ces Imbonerakure sont soutenus par les autorités du pays. Le site des déplacés de Bugendana s'est formé lors de la crise de 1993 sur la colline Mukoni et en 1996 ce site a été attaqué par des rebelles du CNDD-FDD où plus de 320 personnes ont été massacrées en une seule journée.

Un projet d'amendement de la Constitution en cours au Burundi

Le premier point à l'ordre du jour du conseil des ministres tenu en date du 15 et 16 février 2017 concerne la révision de la Constitution du Burundi de 2005. Le projet de décret portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la commission chargée de proposer le projet d'amendement de la Constitution du Burundi a été présenté le 15 février 2017 par la ministre de la justice et garde des sceaux Aimé Laurentine Kanyana.

L'analyse de ce projet de loi portant révision de la constitution est intervenue une journée avant le début du round des négociations inter burundais qui a eu lieu à Arusha du 16 au 18 février 2017. L'un des points de discorde entre le pouvoir Nkurunziza et son opposition est le respect des Accords d'Arusha et de la Constitution.

L'opposition burundaise accuse le président Nkurunziza de vouloir modifier la Constitution pour concrétiser son vœu de rester éternellement au pouvoir en supprimant les mandats présidentiels. De son côté, le gouvernement explique qu'il veut mettre en application les recommandations issues du dialogue intérieur pourtant controversé, organisé par la CNDI.

La question du non-respect des mandats présidentiels est à l'origine de la crise que traverse le Burundi depuis 2015. Une campagne dénommée « Halte au troisième mandat » a vu le jour le 26 avril 2015 après l'annonce de la candidature du président Nkurunziza aux élections de 2015.

Tracts en province Cankuzo

La population de la commune Mishiha en province Cankuzo se dit préoccupé par des tracts trouvés en date du 15 février 2017 sur lesquels se trouvent des listes des membres du parti CNDD-FDD à abattre. La population considère cela comme un montage du pouvoir qui consiste à trouver des alibis pour traquer tous les opposants au 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Suite à ces tracts, une peur panique règne dans cette province.

Recrudescence de vol dans les ménages en province Ruyigi

Des informations recueillies en province Ruyigi font état de recrudescence de vol dans les ménages avec ou sans armes blanches en province Ruyigi. À titre d'exemple en date du 12 février 2017, dans le quartier Sanzu II, chez maman Nisi (Espérance), les voleurs ont tous pris dans sa maison sauf les fauteuils, lorsqu'elle était à la messe en pleine journée. Une autre dame prénommée Chantal s'est faite voler à main armée une somme de 300 000 fbu en date du 16 février 2017, vers 17 heures. L'argent se trouvait dans

son sac à main au moment où elle rentrait du service. Madame Marie Rose Kwizera a failli être tuée en date du 16 février 2017 par un voleur vers 14 heures en rentrant du service. Un voleur armé d'un long couteau a physiquement agressé cette dame. En se défendant, elle a crié au secours mais le voleur a réussi à lui voler le téléphone portable. La cause de cette recrudescence de vol est liée à la récente libération des prisonniers, qui dans la prison centrale de Ruyigi, sont au nombre de 173, selon des sources sur place.

Il y a aussi lieu de signaler le cas de trois voleurs à bord d'une voiture probox appréhendés en date du 12 février 2017, vers 14 heures, dans la commune Butaganzwa, province Ruyigi. Il s'agit de Claver Niyongabo, originaire de la zone Kinama, Mairie de Bujumbura, Désiré Bizimana, ressortissant de Muremera à Giheta et résidant au quartier Twinyoni en Mairie de Bujumbura et un autre qui a immédiatement pris fuite. Dans le procès du 13 février 2017, Claver a été accusé de port illégal d'arme à feu de type pistolet et une peine de 10 ans de prison ferme et une amende de 2 millions fbu lui ont été infligées alors que Désiré, le chauffeur a été blanchi. Claver a été conduit dans la prison centrale de Ruyigi et avait été libéré de la prison centrale de Gitega au mois de décembre 2016. La 3^{ème} personne a réussi à prendre fuite avec la complicité des policiers qui ont reçu un pot de vin de sa part, selon des sources sur place.

Des tirs nourris entendus au chef-lieu de la province Cankuzo

En date du 17 février 2017, vers 11 heures, des tirs ont été entendus au chef-lieu de la province Cankuzo. Selon des sources sur place, un policier a tiré en l'air pour arrêter un détenu au cachot du commissariat de police en province Cankuzo, nommé Sebugomba accusé de vol de vaches. Ce dernier a réussi à s'évader.

Fouille perquisition à la prison centrale de Mpimba

En date du 11 février 2017, une fouille perquisition a été opérée dans la prison centrale de Mpimba. Les détenus se sont retrouvés envahis par des policiers et des Imbonerakure qui travaillent pour le SNR accompagnés par le Directeur de la prison Déo Bigirimana. Ils disaient qu'ils venaient chercher des téléphones portables. Les détenus ont été scandalisés de voir des policiers et des Imbonerakure emporter de l'argent ainsi que leurs vivres à défaut des téléphones. Les détenus demandent que seuls les objets non admis à la prison soient saisis. Ils réclament leur argent et leurs biens volés auprès de la direction et que ces policiers qui volent et pillent soient punis. La police dit avoir saisi au moins 46 téléphones portables, 156 paquets de chanvre et 240 litres de boisson prohibée.

Découverte d'un fusil en commune Burambi, province Rumonge

En date du 10 février 2017, un fusil de type kalachnikov a été découvert dans une cachette sur la colline de Gisenyi, commune Burambi, province Rumonge. La police de la commune a aussitôt récupéré ce fusil après avoir été alertée par les habitants de cette colline.

Selon le commissaire provincial de la police à Rumonge, le détenteur de cette arme n'a pas été identifié. Il affirme que ce fusil aurait été caché à cet endroit par des hommes armés. Ce responsable policier indique que la police a déjà saisi plusieurs armes qui étaient aux mains de la population et des groupes depuis 2016 dans la province Rumonge mais il a refusé de préciser le nombre.

La zone Maramvya était à plusieurs reprises le théâtre des affrontements entre les forces de l'ordre et groupes armés en 2016. Des habitants de cette zone étaient également la cible des attaques. Ces habitants affirment qu'en début de cette année 2017, la commune Burambi connaît un peu d'accalmie.

Grève des transporteurs en province Gitega

Dans l'après-midi du 7 février 2017, la circulation en province Gitega a momentanément été perturbée. Les transporteurs ont cessé leur activité pour protester contre le paiement de taxes. Les percepteurs de taxes de la commune de Gitega avaient érigé une barrière à la sortie de la ville, ce qui a provoqué le mécontentement des transporteurs. Les voyages vers Bujumbura ont été retardés. La police a intervenu et a rétabli la circulation qui avait été perturbée pendant une heure. Selon des sources sur place, la commune exige des frais mensuels de parking aux transporteurs de bus et autres véhicules de transport en commun. Selon les mêmes sources, les minibus doivent payer 21 000 fbu, les voitures 15 000 fbu et les bus comme les "coasters" doivent payer une somme de 30 000 fbu. Pour les transporteurs, les sommes réclamées sont inacceptables et énormes. Le représentant de l'ATRABU, Hassan Mohammed, a expliqué que ses membres se retrouvent parfois taxés deux fois, à Bujumbura et à Gitega. L'administrateur de la commune Gitega, Valentin Nahimana est venu lui-même pour tranquilliser ces transporteurs. Il a accordé une semaine pour qu'une décision consensuelle soit dégagée.

Des populations en besoins urgents d'assistance en commune Mugina, province Cibitoke

En province Cibitoke des populations victimes d'intempérie sont en besoin urgent d'assistance humanitaire. En effet, en date du 9 février 2017, une personne a été foudroyée et plus d'une quinzaine de maisons ont été détruites par des pluies torrentielles mêlées à la grêle et à un vent violent. La tempête s'est abattue sur les collines de Rubona, Nyamihana et Kagurutsi, dans la commune de Mugina province de Cibitoke dans l'après-midi. Des sources sur place indiquent que des champs de manioc, de maïs et des bananeraies ont subi d'importants dégâts. Les cultivateurs sont désespérés et dépassés par cet événement. Selon l'administrateur de la commune Mugina, la commune ne dispose pas de moyens pour assister toutes les victimes. Il a promis aux habitants de la commune de dresser une liste des victimes et l'envoyer aux autorités mais aussi de demander une aide humanitaire au ministère de la solidarité et à des bienfaiteurs

Manifestation contre les NU en province Gitega

En date du 11 février 2017, une marche-manifestation publique a été organisée en province Gitega pour encore une fois protester contre le rapport des experts des NU sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Selon des sources sur place, le nombre de manifestants était estimé entre 600 et 1 000 personnes. Après les manifestations, il y a eu des travaux communautaires. Pour l'administrateur de la commune de Gitega, Valentin Nahimana, l'objectif de cette marche manifestation était de dire non aux experts des Nations Unies qui, selon lui, ont publié de faux rapports, pleins de mensonges sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Selon l'administrateur, les experts en question ont collaboré avec ceux qui ont tenté de renverser les institutions en mai 2015. Il a aussi déclaré qu'il s'oppose à l'envoi d'enquêteurs des Nations Unies sur le territoire Burundais. L'administrateur a aussi visé les rapports d'OCHA qui selon lui donne des informations mensongères. L'OCHA affirme dans ses rapports que 500 personnes fuient chaque jour le Burundi à cause des violations des droits humains, selon l'administrateur. Ce dernier affirme également que ces rapports sortent pour influencer les prochaines négociations d'Arusha.

Des manifestations semblables ont été organisées en province Rutana, cette même date du 11 février 2017.

Une barrière illégale des jeunes « Imbonerakure » levée en commune Nyanza-lac, province Makamba

Les habitants de la zone Mukungu en commune Nyanza-lac de la province Makamba se disent soulagés que les mauvais traitements infligés par les jeunes ‘‘Imbonerakure’’ aient diminués depuis quelques jours. Ce soulagement émane du fait que le chef de cette zone Mukungu ait été giflé par un policier publiquement, alors que ce chef Imbonerakure et son groupe malmenaient les habitants depuis plusieurs semaines.

L’incident rapporté par nos sources a eu lieu le 3 février 2017 dans la localité de Muguruka de la zone Mukungu. Le chef de zone Mukungu accompagné par les jeunes du parti CNDD-FDD ‘‘Imbonerakure’’ avaient pris l’habitude d’ériger une barrière pour arrêter les passants et les véhicules dans le but d’extorquer de l’argent.

Ces mêmes ‘‘Imbonerakure’’ s’étaient arrogé ce droit soi-disant pour « vérifier » s’il y aurait des personnes qui n’auraient pas encore contribué pour la construction du stade de Makamba. « Malheur à celle qui n’avait pas sur elle une quittance qui justifie le paiement », rapporte une source.

Que ce soit les piétons, les personnes à bicyclettes ou les automobilistes, personne n’était épargnée par ces « Imbonerakure ».

En date du 3 février 2017, ces jeunes du parti présidentiel avaient arrêtés un homme à bicyclette pour lui exiger de montrer ses quittances. En plein milieu des discussions, précisent des témoins, un véhicule de type minibus Hiace est arrivé à la barrière. Le conducteur a demandé vainement aux ‘‘Imbonerakure’’ de le laisser continuer la route.

Tentant de forcer la barrière faite d’une simple corde, un rétroviseur de son véhicule a été cassé par un des « Imbonerakure ». Le même conducteur a demandé au chef de zone Mukungu et à son groupe de jeunes zélés du parti au pouvoir de régler cet incident à l’amiable, et de lui donner 10.000 fbu pour la réparation, mais sa requête n’a pas été entendue.

Les mêmes sources indiquent qu’au lieu d’être indemnisés, le conducteur a été hué, injurié et agressé par les membres du parti CNDD-FDD. Ils disaient qu’il ne peut aller nulle part pour porter plainte, car ce sont eux qui font le beau et le mauvais temps, poursuivent nos sources.

Constatant qu’il était menacé, le chauffeur a appelé de l’aide de son téléphone mobile. Dix minutes après, des policiers dirigés par un officier sont arrivés sur place. Cet officier a giflé publiquement le chef de zone Mukungu, révèlent nos sources. Après avoir constaté l’humiliation que venait de subir leur chef, ces jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir se sont volatilisés dans la nature. Cet officier de la police, que nos sources ne sont pas parvenus à identifier, a aussi intimé l’ordre au chef de zone Mukungu de verser la totalité de son salaire pendant trois mois au chauffeur du minibus afin de payer le rétroviseur endommagé. Le même chef de zone Mukungu devra veiller à ce que le propriétaire du vélo qui se trouvait là au début de ce conflit ne soit jamais inquiété, rapportent nos sources.

Depuis une semaine, la population de la zone Mukungu se réjouit parce qu’il n’y a plus de barrière sur la route, les jeunes Imbonerakure ayant eu peur de subir le même sort que leur chef mais elle craint que ces Imbonerakure vont adopter un autre plan afin de rançonner les habitants de Mukungu.

Le mouvement d’exil des burundais vers les pays voisins s’accroît

Dans un communiqué rendu public en début du mois de février 2017, le HCR indique que des centaines de réfugiés burundais continuent d’affluer dans les pays voisins du Burundi, le HCR demande aux gouvernements qui les accueillent de mettre à disposition davantage de terrains pour leur donner un abri et éviter une détérioration dramatique de leurs conditions de vie.

Selon le HCR, les exilés ont augmenté dans les premières semaines de 2017, ce qui renforce le besoin de terrains supplémentaires dans les pays d'accueil, notamment en Tanzanie, au Rwanda et en RDC. La majorité des réfugiés sont des femmes, des enfants et des personnes ayant des besoins particuliers.

Le communiqué du HCR évoque un effectif de 386 493 réfugiés burundais jusqu'au début de février 2017. Les projections du HCR pour 2017 indiquent que le nombre de réfugiés franchira la barre du demi-million. Actuellement, la Tanzanie, le Rwanda et la République démocratique du Congo accueillent respectivement 222 271, 84 866 et 32 650 réfugiés.

Pour cette organisation onusienne, si ces pays ne mettent pas à disposition de nouveaux terrains pour accroître la capacité d'accueil dans les camps ou construire de nouveaux camps, ils auront du mal à fournir suffisamment d'abris et à assurer les services vitaux dans les camps. Elle évoque l'exemple du camp de Nduta en Tanzanie, le seul camp à accepter de nouveaux arrivants, a largement dépassé sa capacité initiale d'accueil de 100 000 personnes. Les organisations humanitaires peinent à fournir les services de base et craignent l'émergence de crises sanitaires si le surpeuplement s'aggrave et si les installations n'arrivent pas à suivre le rythme.

Pour le HCR, les arrivants sont restés nombreux en janvier 2017, avec une moyenne de presque 600 personnes par jour. La pression est grande sur tous les camps qui hébergent des réfugiés. Au Rwanda, le camp de Mahama accueille actuellement plus de 53 000 réfugiés, alors que sa capacité initiale d'accueil est de 50 000, avec plus de 160 nouveaux arrivants par semaine en janvier. La RDC se heurte à un manque de terrains au camp de Lusenda, où la population a presque doublé l'année dernière, elle atteignait 25 000 personnes à la fin de 2016. En janvier, on a enregistré environ 1 040 burundais. L'Ouganda compte 44 000 réfugiés.

Le même communiqué du HCR rappelle aux pays donateurs d'accroître leur aide et leur financement. L'année dernière, le HCR a recueilli 96,1 millions de dollars pour la crise au Burundi, soit 53 % de la somme demandée.

Des militaires burundais fuient la répression du pouvoir

Des militaires burundais qui viennent d'achever leur mission en Centrafrique et en Somalie pour le compte de la MINUSCA et de l'AMISOM préfèrent aujourd'hui désertier au lieu de rentrer au pays, de crainte des tortures et autres mauvais traitements qu'ils subissent à leur retour. C'est le cas du Capitaine Epitace Nimbona, un officier ex-FAB qui venait de la RCA, mais qui a fui le Burundi avec sa famille. Ce Capitaine dit qu'il a choisi de fuir son pays suite aux menaces reçues alors qu'il était encore en mission de maintien de la paix en Centrafrique.

« Je fais partie de ceux qui ont reçu des menaces depuis que l'on a quitté le Burundi pour la République Centrafricaine. Avant de partir en mission, j'étais affecté dans l'un des quartiers dits insurrectionnels. Quand j'ai pris l'avion pour la RCA, les tortionnaires s'en sont pris à ma famille. La police fouillait ma maison au moins 3 fois par semaine. Mon enfant a été traumatisé jusqu'à refuser de retourner à l'école », explique l'officier.

Le Capitaine Nimbona dit qu'il est victime du fait qu'il s'est interposé entre la population et les policiers, quand ces derniers voulaient tirer à balles réelles sur des civils manifestants contre le 3^{ème} mandat de Pierre Nkurunziza. Quand cet officier s'est envolé pour la RCA, les menaces n'ont pas cessés pour autant.

« Même étant en RCA, j'ai été menacé au quotidien. Des gens suivaient toujours les mouvements de ma famille et prenaient à chaque fois des photos. Un jour, un frère d'armes m'a prévenu et m'a même montré les photos qu'ils avaient prises de ma famille qui se trouvait à Bujumbura. J'ai demandé un congé comme les autres, mais en un laps de temps, ils l'ont annulé. C'est là que j'ai finalement senti le danger qui me guettait », poursuit le Capitaine Nimbona.

Conscient du danger, l'officier en a informé ses chefs hiérarchiques. Toutefois, ces derniers n'ont jamais répondu, ni réagi à ses alertes. Cette inertie l'a poussé à vite chercher comment évacuer sa famille qu'il estimait en danger.

« J'ai envoyé une correspondance au Ministre de la défense, une copie au Chef d'état-major général de notre armée, à l'auditorat militaire, au G1 et au responsable chargé de la mission de maintien de la paix. Au lieu de me porter secours, ils ont plutôt convoqué ma femme, l'accusant d'être rebelle. C'est ainsi qu'elle s'est cachée pour quelques temps, avant de parvenir à quitter le pays », témoigne l'officier.

A la fin de sa mission au sein de la MINUSCA, le Capitaine Epitace Nimbona a décidé de s'exiler au lieu de rentrer au Burundi. Il indique qu'il ne pouvait pas se rendre dans un filet comme un poisson car il savait qu'il était attendu par des tortionnaires qui allaient l'assassiner.

Cet officier de l'armée burundaise conseille aux militaires qui sont restés au Burundi de toujours rester en alerte et être conscient de leur engagement, en cette période où l'armée burundaise est politiquement divisée.

Le cas du Capitaine Epitace Nimbona n'est pas isolé. Avant lui, un bon nombre d'autres militaires et policiers burundais, officiers supérieurs et subalternes, ont refusé de retourner au pays à la fin de leur mission, préférant s'exiler de crainte pour leur sécurité et celle de leurs familles.

C'est aussi le cas du Colonel Adolphe Manirakiza, qui était porte-parole du contingent burundais pour la MINUSCA en Centrafrique. D'autres continuent à demander refuge auprès du HCR à partir des pays où ils étaient affectés en mission.

Depuis le début de la crise qui secoue le Burundi, plusieurs formes de répressions ont été observées. Cette répression visait en premier les civils, accusés d'avoir participé aux manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, puis certains membres des corps de défense et de sécurité, particulièrement ceux issus des ex-FAB.

Aujourd'hui, certains militaires et policiers choisissent de fuir le pays, de peur qu'ils soient tués sauvagement par le pouvoir de Bujumbura. Beaucoup ont été arrêtés lors de leur descente d'avion avant même qu'ils rencontrent leur famille. C'est le cas de l'adjudant major Elysée Nduwumukama, un militaire ex-FAB arrêté à l'aéroport international de Bujumbura en date du 21 janvier 2017 puis conduit vers une destination inconnue. Selon des témoins, des agents du SNR l'ont intercepté au moment où il était de retour de sa mission de maintien de la paix en RCA.

Une décision embarrassante de destruction de toutes les clôtures de fortune érigées en Mairie de Bujumbura

En date du 9 février 2017, les habitants du quartier de Bwiza au centre-ville de Bujumbura qui possèdent des clôtures en roseaux, planches et tôles ont reçus l'ordre de les détruire. La mesure est tombée, il y a quelques jours et les habitants n'y avaient pas cru. Depuis le 8 février 2017, ils ont décidé eux même de détruire ces clôtures sans attendre l'intervention de l'administration. Des maisonnettes sont à visage découvert suite à cette décision. Cela a provoqué des grognes des habitants de ce quartier qui se disent être sans protection de banditisme et des policiers en patrouille qui profitent la nuit pour s'introduire dans leurs maisons pour voler ou exiger de l'argent. Un des habitants nous a révélé : « Je ne sais pas si je peux dormir dans ma maison sans protection car une fois que les voleurs viendraient, ils seraient directement devant ma chambre », s'inquiète une vieille maman.

Selon la Mairie de Bujumbura, cette décision va dans le sens de garantir l'hygiène des quartiers populaires. Pour les habitants, il fallait une période de grâce pour se préparer sinon ça été une surprise alors qu'ils n'avaient pas de moyens pour ériger des clôtures en matériaux durables. D'après les informations recueillies sur place, après le quartier de Bwiza, ce sera le tour de Buyenzi et Nyakabiga pour que la ville soit « propre ».

Une grenade retrouvée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural

En date du 8 février 2017, vers 10 heures du matin, des élèves de l'ECOFO Jenda 1, en récréation scolaire, ont vu une grenade sur le terrain de football situé au centre Jenda, zone Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural. Ils ont informé leurs enseignants qui ont appelé la police du poste Rwibaga pour venir la récupérer. Le chef de poste du nom de Surwavuba est vite intervenu et a pris une photo avant de la ramasser.

Une personne tuée en commune Busiga, province Ngozi

En date du 5 février 2017, une personne de la composante sociale Twa, habitant la colline Musivya, a été décapitée en zone Mparamirundi, commune Busiga, province Ngozi. Selon des sources sur place, la victime a été tuée par des veilleurs de l'usine à café de Kazibaziba. Elle a été accusée d'avoir volé du maïs tout près de l'usine. Les auteurs de ce crime ne nient pas les faits et ont été arrêtés.

Neuf policiers blessés par leur collègue en Mairie de Bujumbura

En date du 2 février 2017, un policier de la PSR du nom de Samuel Nduwimana a ouvert des coups de feu sur ses collègues et en a blessé au moins huit. Quatre étaient dans un état critique, selon des sources sur place. Pierre Nkurikiye, le porte-parole de la police, précise que l'auteur des coups de feu dormait avec les victimes au dortoir de la PSR lorsque soudain il s'est réveillé et a commencé à tirer. Nkurikiye indique que l'auteur a tenté ensuite de se suicider. "Il présentait des signes de problèmes mentaux depuis quelques jours", a-t-il ajouté.

Tentative de meurtre au chef-lieu de la province Muramvya

Dans la nuit du 1^{er} au 2 février 2017, vers 22 heures, au chef-lieu de la province Muramvya, dans un cabaret communément appelé « Mu Kinogo » chez Denis, le sous commissaire PSI du nom de Jean Claude Ntukamazina a tiré sur le responsable du SNR en commune Bukeye prénommé Etienne. Il n'y a pas eu de dégâts.

Pénurie d'eau en commune Kabezi, province Bujumbura rural

Les habitants de la commune Kabezi, province Bujumbura rural, se plaignent de pénurie d'eau potable dans leur commune. Selon des sources sur place, plusieurs collines de cette commune qui surplombent le lac Tanganyika, connaissent une pénurie d'eau depuis plusieurs jours. Cette pénurie fait suite à des coupures continues d'eau de robinet. Pour y faire face, les habitants vont s'approvisionner dans les rivières comme celles de Kanyamazi et Nyabisogi. L'administrateur de la commune Kabezi, Renilde Ndayishimiye, indique que le manque d'eau est dû à la coupure d'une ligne principale d'eau captée à partir des hauteurs de la commune Mutambu, province de Bujumbura rural.

Des prisonniers affamés se révoltent en province Rumonge

En date du 3 février 2017, des prisonniers ont défoncé les portes de leurs cellules pour manifester contre le manque d'assistance alimentaire. Des informations recueillies auprès des prisonniers indiquent que des détenus n'avaient pas mangé depuis trois jours. Selon les responsables de la prison, les stocks étaient épuisés, les fournisseurs ayant suspendu les livraisons de denrées suite aux retards de paiement. De nombreux policiers ont été déployés autour de l'établissement pour gérer la situation.

L'extradition forcée de Burundais réfugiés en RDC cache des non-dits

La crainte reste entière pour les familles de plus de 100 burundais extradés de la RDC et remis aux autorités burundaises le 31 janvier 2017. Officiellement, les autorités congolaises ont affirmé que ces

burundais ne sont pas des rebelles, mais l'autorité publique burundaise indexent les personnes arrêtées comme étant des rebelles formés dans les pays voisins. Marcellin Cishambo, gouverneur de la province du Sud-Kivu qui avait accompagné ces burundais pour les remettre au pouvoir de Bujumbura, avait pourtant déclaré aux médias que ces personnes ne sont pas des rebelles.

Malgré ces propos, la ministre burundaise de la justice Aimée Laurentine Kanyana n'est pas de cet avis et annonce des enquêtes pour les identifier clairement. « Nous ne connaissons pas les identités de ces burundais arrêtés en RDC. Mais comme on vient de nous les remettre, nous allons faire nos enquêtes pour savoir pourquoi ils ont quitté le pays, et voir comment et pourquoi ils ont été arrêtés. C'est à partir des résultats que nous saurons quoi faire de ces personnes », a-t-elle déclaré à la frontière de Gatumba au moment de l'arrivée des personnes extradées.

Pourtant, le gouverneur du Sud-Kivu avait affirmé haut et fort qu'il s'agit des burundais qui ont exprimé leur volonté de rentrer chez eux, après plusieurs mois de détention en RDC.

« Ces burundais étaient arrêté chez nous et mis en prison. Quand ils ont manifesté la volonté de rentrer, je devais le leur permettre. C'est le principe de retour, un retour volontaire. Nous avons eu la chance que le gouvernement burundais a mis son accord pour que ses citoyens puissent rentrer », a déclaré Marcellin Cishambo.

Ce dossier des burundais extradés semble cacher des non-dits. Bien que le gouverneur du Sud-Kivu ait annoncé que ces burundais étaient volontaires pour rentrer, des informations recueillies parmi les proches et les extradés eux-mêmes réfutent les propos de cette autorité congolaise.

« J'ai été arrêté pour un dossier qui n'est pas le mien. Mon mari a vendu un filet de pêche et on est venu l'arrêter alors qu'il n'était pas là. On a changé les éléments de charge, et on a dit que mon mari vend des armes. Je me suis vu arrêtée à sa place et voilà qu'on me conduit au Burundi. Je ne voulais pas rentrer chez moi, je ne me sens pas sécurisée. Je ne comprends pas pourquoi on me fait rentrer de force, moi et ma famille », a déclaré une femme au moment d'être embarquée par la police burundaise à la frontière.

Un autre burundais a expliqué les circonstances de son arrestation : « Un ami à moi avait été arrêté et il m'a appelé, me demandant de lui apporter de l'argent pour qu'il puisse être libéré. Quand je suis arrivé, les forces de l'ordre m'ont arrêté aussi, et m'ont accusé d'être un rebelle. Je n'ai jamais appartenu à ce genre de groupes. Je ne sais même pas comment manipuler un fusil. J'ai essayé de fournir des explications autant que je pouvais, mais ils ont refusé ».

Malgré les affirmations du gouverneur du Sud-Kivu aux médias, cette autorité congolaise qui dirigeait l'opération d'expulsion des burundais a fait une tout autre déclaration à la délégation burundaise venue recueillir et arrêter ces burundais. « J'ai même une lettre de demande de pardon que ces burundais m'ont envoyés, et ils reconnaissent avoir été induis en erreur par certains politiciens burundais », a déclaré Marcellin Cishambo.

Le fait que le gouverneur du Sud-Kivu fait des déclarations contradictoires et que la ministre de la justice burundaise annonce des enquêtes et ne tranquillise pas les familles de toutes ces personnes arrêtées et extradées par force, puis conduites dans la prison centrale de Mpimba. Les uns pensent même à un coup monté par le pouvoir de Bujumbura en collaboration avec certaines autorités de la RDC.

Selon un expert en droit pénal international, l'opération de remise des burundais au pouvoir de Bujumbura n'a respecté aucune loi et convention internationale. Si l'une ou l'autre personne est un réfugié formellement en RDC, la convention de Genève de 1951 interdit de rapatrier de force un réfugié vers le pays qu'il a fui. Si on accuse le réfugié d'avoir commis un crime dans le pays d'origine avant de fuir son pays, là, ce crime peut être celui du droit commun. Dans ce cas, il faut vérifier qu'il y a existence d'une convention d'extradition entre les deux pays (la RDC et le Burundi) et on applique cette convention.

Il y a une coutume internationale qui interdit à un pays d'extrader vers un autre pays une personne qui a fui son pays pour des raisons politiques. D'après le même expert, les burundais arrêtés en RDC sont seulement soupçonnés d'appartenir aux groupes armés. Rien n'a été signalé qu'ils auraient commis un crime ou une infraction avant de fuir le Burundi. Donc, si on part de cette hypothèse qu'ils seraient liés aux groupes armés, cela signifie que jusqu'à présent ils n'ont pas à proprement parler commis un crime sur le sol burundais. C'est une remise hors normes par rapport aux conventions internationales ».

Des listes d'éventuels transferts suscitent la crainte des détenus politiques dans la prison centrale de Rumonge

En date du 2 février 2017, un climat de suspicion règne dans la prison centrale de Rumonge suite à une liste confectionnée contenant les noms des prisonniers qui vont être transférés dans d'autres prisons. Cette liste serait pour le moment au sein de la Direction générale des affaires pénitentiaires. Elle serait l'œuvre de certains prisonniers. Les prisonniers politiques sont principalement la cible. Selon des informations recueillies au sein de la prison centrale de Rumonge, ce climat de suspicion date du 2^{ème} trimestre de l'année 2016.

La situation s'est aggravée au milieu du mois de décembre 2016, quand un officier de police détenu à Rumonge, Michel Nurweze connu sous le sobriquet de « Rwembe » a été attrapé en flagrant délit en possession de chanvre dans cette prison. Cette lourde faute devait en principe être sanctionnée par sa mise en isolement dans un milieu communément appelé "chambre de correction", poursuivent nos sources.

Cependant, les responsables de cette prison centrale de Rumonge ont ignoré le cas. Depuis cet incident, les responsables de la prison en collaboration avec certains prisonniers affiliés au parti CNDD-FDD, ont commencé à malmenier ceux qui sont soupçonnés d'être opposants au pouvoir de Bujumbura parmi les détenus de Rumonge. Leur plan, selon les mêmes sources, viserait à « infiltrer » ces prisonniers pour enlever ceux qui sont ciblés sans aucune entrave.

Dans cette perspective, selon les mêmes informations, certains prisonniers considérés comme menaces dans l'accomplissement de ces enlèvements, seraient inscrits sur cette liste. Leurs noms auraient été transmis à la Direction générale des affaires pénitentiaires afin que ces prisonniers soient transférés ailleurs.

C'est l'ancien commissaire-adjoint de police de Gitega, l'officier Michel Nurweze surnommé « Rwembe » qui a remis la liste au Directeur-adjoint de cette prison Jean-Claude Niyomwungere. Ce dernier l'a à son tour acheminée à la Direction générale des affaires pénitentiaires, selon toujours nos sources.

A l'heure actuelle, une peur panique règne au sein des prisonniers, en particulier ceux qui sont accusés être de l'opposition et ceux qui ont manifesté contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza en 2015. Ils craignent pour leur sécurité si jamais le plan de leurs transferts est exécuté.

Mouvements inquiétants de population vers la Tanzanie

En province Cankuzo, des mouvements inquiétants de population vers la Tanzanie sont signalés. Selon des sources sur place, certains parlent de la famine tandis que d'autres parlent de l'insécurité qui règnent dans cette province. Au début de cette semaine, au moins 60 personnes sont parties en commune Mishiha dans une seule journée. Cinq personnes voisines de ces personnes ont été arrêtées par le parquet pour enquêter sur les motifs de départ de ces personnes en masse, selon nos sources. L'administration craint qu'ils aillent se faire enrôler dans des groupes rebelles.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations de droits de l'Homme, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de tortures, d'arrestations arbitraires et d'emprisonnement qui constituent le lot quotidien des burundais présumés être contre le régime du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

La Ligue Iteka déplore le comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD qui sèment la terreur dans le pays mais qui restent impunis au moment où des présumés opposants du parti au pouvoir subissent des châtiments impitoyables.

La ligue Iteka est également préoccupée par le contexte de violences répressives contre des citoyens, des membres du FNL, aile d'Agathon Rwaswa et des militaires ex-FAB présumés être contre le pouvoir du CNDD-FDD.

Elle s'inquiète de l'état des lieux des droits et libertés fondamentaux, de la sécurité des citoyens burundais qui ne cesse de se dégrader dans le pays entraînant des mouvements incessants de fuite de la population vers l'étranger.

La ligue Iteka est également préoccupée par le nombre des cas des paludéens qui ne cessent de s'accroître.

La ligue Iteka trouve anormal le traitement réservé à la population de Kagaragara en commune Gihanga chassée injustement de la terre sans aucune autre alternative de réintégration.

Ainsi, vu la situation continuellement grave des droits de l'Homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;
- De mettre fin le plan de diviser les corps de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le CPP pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;

- De mettre fin à l'injustice et à la politique de la terreur, la source de tous les maux qu'a connu le peuple burundais depuis son indépendance ;
- De punir les auteurs des violations de droits de l'Homme devenues quasi quotidiennes dans le pays ;
- De choisir la voie de la paix et de la recherche d'une paix durable au risque de mettre le pays à feu et à sang, ce qui met en danger tout le peuple burundais y compris certains membres du parti au pouvoir qui croient être à l'abri du mal ;
- De trouver des propriétés foncières aux habitants de Kagaragara chassée injustement de leurs propriétés ;
- De trouver une solution urgente et adéquate face aux abandons scolaires ;
- De reconnaître l'existence de l'épidémie du paludisme au Burundi et de faire appel aux partenaires.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

D) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

E) A l'ÉAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.